



Bulletin Officiel

N° 4925 Mercredi 26 Août 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT - OPR - 2-4

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION
DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015 5

AVIS CU CME

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE
D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET
HOLDING 6

AVIS DE SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE TELNET HOLDING 7-8

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-2 » 10-13

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – BFPME - 14-16

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS 17

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA
COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « OFFICEPLAST »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2015

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE –
- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL –
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT –
- BEST LEASE

ANNEXE III

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30/06/2015

- SANADETT SICAV
- SICAV AMEN

COMMUNIQUE DU CMF

REPUBLIQUE TUNISIENNE

جمهورية التونسية



CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

هيئة السوق المالية

FINANCIAL MARKET COUNCIL

قرار هيئة السوق المالية عدد 38 المؤرخ في 20 أوت 2015
في إلزام بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء أسهم في رأس مال شركة
"سيفاكس أرلاينز"

إن رئيس هيئة السوق المالية،

بعد الإطلاع على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق
بإعادة تنظيم السوق المالية وخاصة الفصول 3 و 21 و 21 مكرر و 23 و 24 و 30 و 52
منه،

وعلى مجلة الشركات التجارية وخاصة الفصلين 275 و 388 منها،

وعلى الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس وخاصة الفصل 175 منه،

وعلى ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة وخاصة الفصول 4 و 5 و 42
و 44 مكرر و 86 منه،

وعلى تقرير ختم البحث المعد من قبل مصالح هيئة السوق المالية بتاريخ
9 جويلية 2015، والمتعلق بشركة 'سيفاكس أرلاينز' SYPTIAX Airlines، والذي تبين
من خلاله أن الشركة لم تحترم واجبات الاعلام المحمولة عليها إذ قامت خاصة بنشر
معلومات مالية بعنوان سنة 2013 للعموم لا تعكس الوضعية الحقيقية للشركة، حيث أن
القوائم المالية لسنة 2013 المنشورة للعموم كانت غير صادقة ومضللة تضمنت أرقاما
مغلوبة حول رقم المعاملات والأعباء والديون والاموال الذاتية، إلى جانب عدم احترام
الشركة لالتزاماتها تجاه المساهمين والواردة صلب نشرة الاصدار والاراج المؤشر عليها
من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 تحت عدد 0823-13.

وعلى مکتوب مراقبي حسابات الشركة الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ
31 جويلية 2015 والذي جاء فيه خاصة تدهور الوضعية المالية للشركة ومواجهتها لعدة
مخاطر ذات علاقة بفترتها على مواصلة نشاطها والوفاء بتعهداتها مما يستوجب حسب
مراقبي الحسابات رفع تقرير إلى لجنة متابعة المؤسسات الاقتصادية.

وحيث أن الشركة لم تقم بنشر قوائمها المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 ولم تعقد جلستها العامة العادية في الأجل القانوني كما أنها لم تنشر مؤشراتها للثلاثية الرابعة لسنة 2014 والثلاثيتين الأولى والثانية لسنة 2015، مما يقوم حجة على عدم وقاء الشركة المعنية بالالتزامات المحمولة عليها قانوناً بموجب القوانين والتراتيب المنظمة لشركات المساهمة العامة وبعدّ مساساً يميذاً الشفافية وبيمداً المساواة بين المدخزين في الحصول على المعلومات مع ما لذلك من تأثير سلبي على مصالح المدخزين في رأس مال الشركة،

وحيث نظراً لما آلت إليه التوضعية المالية للشركة والمخاطر المرتبطة باستمرار اية نشاطها وما لكل ذلك من انعكاسات محتملة على الشركة طبقاً لمقتضيات القانون عدد 34 لسنة 1995 المؤرخ في 17 أبريل 1995 المتعلق بإنقلا المؤسسات التي تمر بصعوبات اقتصادية كما تم تنقيحه بالنصوص اللاحقة،

وحيث يتبين من خلال توزيع رأس مال شركة سيفاكس آرلاينز" إلى حد هذا التاريخ أن السيد محمد الفريخة هو الحائز بصفة مباشرة وغير مباشرة على الأغلبية في رأس مال الشركة المذكورة، مما حتم استدعائه لتدارس إمكانية قيامه بعرض عمومي للسحب طبقاً لأحكام الفصل 175 من الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس،

وحيث حضر المعني بالأمر بتاريخ 17 أوت 2015 ووافق على القيام بعرض عمومي للسحب بهدف إقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس آرلاينز" وإدراجها بالسوق البديلة لليورصة موضوع نشرة الإصدار والاندراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أبريل 2013، والتي ليست بحوزته و عددها 2.402.671 سهما بسعر 3,900 دينار للسهم الواحد، وهو آخر سعر إقتان قبل تعليق تداول الأسهم ابتداء من 18 نوفمبر 2014،

وبعد الاطلاع على المكتوب الصادر عن المعني بالأمر الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ 20 أوت 2015 والمتضمن تجديده التزامه بالقيام بالعرض العمومي للسحب مقابل توفر جملة من الشروط التي عددها لثوفاء بالتزامه المنكور،

وترتيباً على كل ما سبق وحماية لحقوق ومصالح بقية حاملي اوراق المساهمة في رأس مال شركة سيفاكس آرلاينز"، طبقاً لما تتمتع به هيئة السوق المالية من صلاحيات في هذا المجال،

وبعد تداول مجلس هيئة السوق المالية في خصوص الملف في جلسته بتاريخ 21 جويلية 2015 و موافقته على دعوة المعني بالأمر للقيام بعرض عمومي،

قرّر ما يلي :

الفصل الأول : يلزم السيد محمد القريخة، بوصفه المالك للأغلبية في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز"، بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" عن طريق المساهمة العامة وإدراجها بالسوق البديلة للبورصة موضوع نشرة الإصدار والإدراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 والتي ليست بحوزة المعني بالأمر.

الفصل الثاني : يتم إنجاز العرض العمومي للسحب المشار إليه حسب الشروط التالية:

- سعر العرض: 3,900 دنانير للسهم الواحد

- عدد الأسهم المعنية بالعرض : 2.402.671 سهما

- مدة العرض العمومي للسحب: من 21 سبتمبر 2015 إلى 30 أكتوبر 2015 بدخول الغاية.

الفصل الثالث : في نهاية العرض ومهما كانت نتيجته يقع التصريح بشطب مجموع أوراق المساهمة في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" من الإدراج بالسوق البديلة للبورصة.

الفصل الرابع: ينشر هذا القرار بالشرعية الرسمية لهيئة السوق المالية و يبلغ إلى المعني بالأمر.


رئيس هيئة السوق المالية

الإمضاء: صالح الصايل

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2015**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2015**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET HOLDING

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Telnet Holding et du public que :

- le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement -CTKD- a porté sa participation dans le capital de la société Telnet Holding à 27,67% et ce, suite à l'acquisition en date du 12 août 2015, d'une part de 22,32% des droits de vote de ladite société, revenant à Mr Mohamed Frikha (principal fondateur de Telnet Holding),
- à l'issue de cette opération, Mr Mohamed Frikha détient désormais de concert avec les autres fondateurs de la société (Messieurs Brahim Khouaja, Fayçal Gargouri, Moncef Marrakchi et Lotfi Zghal) une part de 22,95% du capital de la société Telnet Holding;
- un pacte d'actionnaires a été conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD en date du 8 juillet 2015;
- une demande de la part de Mr Mohamed Frikha et du CTKD, qui venant à détenir de concert 50,62% dans le capital de la société Telnet Holding dépassant ainsi la part légale de 40% des droits de vote, sollicitent une dispense de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société Telnet Holding sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu la demande de dispense susmentionnée ;

-Considérant que le pacte d'actionnaires susvisé conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD :

- définit les conditions de leur collaboration, notamment en matière de leur participation commune au capital de la société Telnet Holding, de sa gestion et de leurs relations futures en son sein;
- considère le CTKD comme partenaire financier, et le pacte conclu comme action de concert entre les parties au sens des dispositions de l'article 10 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Et considérant que l'opération d'acquisition par le CTKD d'une part du capital de la société Telnet Holding revenant à Mr Mohamed Frikha, n'a pas d'incidence sur le contrôle de la société, dans la mesure où le pacte d'actionnaires conclu avec le partenaire financier permet à Mr Mohamed Frikha de maintenir le contrôle de la société aussi bien sur le plan économique que financier;

Par décision, n° 39 datée du 21 août 2015, a décidé de dispenser les fondateurs de la société Telnet Holding et le CTKD, détenant de concert 50,62% du capital de ladite société à l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société, sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé, sachant que tout dépassement ultérieur par les parties contractantes, d'une manière individuelle, du seuil de 40% des droits de vote de la société en question, entraînerait leur soumission aux dispositions des articles 6, 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TELNET HOLDING**

1. LES PARTIES AU PACTE

▮ Pour les personnes physiques :

- Nom et prénom : **Mohamed FRIKHA**
- Adresse : **Telnet Technocentre, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac 1053 Tunis.**
- Numéro de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce d'identité si la partie concernée est de nationalité étrangère : **CIN n° 01273527**

▮ Pour les personnes morales :

- Dénomination sociale : le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement, le **CTKD**
- Forme juridique : **SA**
- Adresse du siège social : **Les Berges du Lac II, Zone 5, Lotissement Al Nakhil, Cite les Pins Lot n° 3/5/3 HSC, 1053 Tunis**
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **B158941996**

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **TELNET HOLDING**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **11 028 000 actions**

**3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS
ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**

- Pacte conclu et signé le 08 juillet 2015
- Le pacte entrera en vigueur à la date d'exécution à la bourse des valeurs mobilières de Tunis de l'acquisition par le CTKD de 22,32% du capital de la société Telnet Holding, soit le 12 août 2015, et demeurera en vigueur entre les parties tant que l'investisseur détiendra une participation supérieure à 5,35% de la société.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

Avant la réalisation de l'opération les pourcentages du capital et des droits de vote étaient les suivants :

- Mohamed Frikha : 34,66%
- Le CTKD : 5,35%

A la réalisation de l'opération, le 12 août 2015, les pourcentages du capital et des droits de vote sont les suivants :

- Mohamed Frikha : 12,34%
- Le CTKD : 27,67%

5. LA TENUE DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Le CTKD a décidé d'augmenter de manière substantielle sa participation dans la société Telnet Holding, de façon à pouvoir consolider son actionnariat, accompagner le développement du groupe Telnet à moyen et long terme et alléger de manière substantielle les engagements financiers de Telnet Holding par rapport à la société Syphax Airlines.

Le pacte prévoit les conditions de collaboration des partenaires dans la gestion de la société, et détaille l'implication du CTKD dans les décisions importantes de gestion, dont notamment l'adoption du business plan et du budget, les projets d'acquisition et de cession, et les opérations avec les parties liées.

Afin de consolider la bonne gouvernance de la société, le pacte prévoit également que le CTKD participe à la nomination d'administrateurs indépendants, à la composition du comité d'audit et au choix du commissaire aux comptes. Le CTKD est également membre du comité de nomination et de rémunération.

Enfin, le pacte prévoit les modalités de sortie du CTKD, et ce après une période minimale de 3 ans.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7. SIGNATAIRE(S)

M. Mohamed Frikha

Le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement (CTKD)

Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Financières et Administratives
M Hamdi Barka

Le 12 août 2015

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2015 a décidé de porter le capital social de **32 805 550 dinars** à **34 117 750 dinars** par incorporation de **1 230 000 dinars** à prélever sur les réserves exonérées et de **82 200 dinars** à prélever sur le poste « Autres réserves » et l'émission de **52 488 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1 312 222 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt cinq (25) actions anciennes** et ce, **à partir du 7 septembre 2015**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de vingt-deux (22) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **7 septembre 2015**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **7 septembre 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **7 septembre 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **7 septembre 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur, arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2015-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **15 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (**100.000.000 DT**) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2015, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **10 août 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (**15**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (**25**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **8 septembre 2015** et clôturées au plus tard le **30 octobre 2015**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 octobre 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7 décembre 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **8 septembre 2015** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2015, des mises en force qui s'élèvent à 210 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 55 MDT par deux emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 25 millions de dinars, objet de la présente note d'opération et correspondant à la deuxième tranche), 155 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2015-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créances.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 octobre 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 octobre 2015**, date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 octobre 2020**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30 octobre 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2015 (à titre indicatif) qui est égale à 4,855%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,855%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations « CIL 2015-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Rating en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **12 août 2015**.

Mode de placement :

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin juillet 2015, 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 16 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2015/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 24/08/2015 sous le numéro 15-0913, du document de référence « CIL 2015 » enregistré par le CMF en date du 20/07/2015 sous le n°15-006, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015..

La présente note d'opération et le document de référence «CIL 2015» sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2015 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 août 2015, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

1. L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 18 août 2015 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions conclues entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, soumises à autorisation, visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

- 4 - L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2014 d'un montant de (22.163.350.362) comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2013 après modification comptable	(31.925.206,323)
Résultat net de l'exercice 2014	(22.163.350,362)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	21.868.351,064
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(294.999,298)
Résultats reportés au 31 décembre 2014	(54.088.556,685)
▪ Pertes reportées	(52.791.911,064)
▪ Amortissements différés	(1.296.645,621)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 5 - L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014. Elle décide également d'attribuer de jetons au titre de la présidence du Comité des risques et du Comité permanent d'audit interne d'un montant de mille dinars pour chaque réunion de ces comités, ne pouvant excéder un montant annuel de six mille dinars (6 000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 6 - Attribution de jetons au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit au titre de leur présence à ces comités, d'un montant de cinq cent dinars pour chaque réunion de ces comités, ne pouvant excéder un montant annuel de trois mille (3000) dinars.

Cette résolution, mise aux voix, n'a pas été adoptée à la majorité des voix.

- 7 - L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 8 - L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination des deux Administrateurs indépendants ci-après au Conseil d'Administration de la Banque :
- Monsieur Elyes BEN FADHL en qualité d'administrateur indépendant chargé de la présidence du Comité Permanent d'Audit Interne pour les années 2015, 2016 et 2017.
 - Monsieur Hamda Lamine BEN CHEDLY. en qualité d'administrateur indépendant chargé de la présidence du Comité des risques pour les années 2015,2016 et 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également la nomination de Monsieur Moez HADDAD en qualité d'administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien et ce, en remplacement de M. Mounir SMIDA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 9 - Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal pour faire tout dépôt et publication que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

10-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN				
Arrêté au 31 Décembre 2014				
(APRES AFFECTATION DU RESULTAT)				
(Unité en DT)				
ACTIF		31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		317 485	163 283	163 283
Créances sur les Etablissements Bancaires		25 322 278	31 482 003	31 482 003
Créances sur la Clientèle		181 625 145	170 995 475	171 998 558
	<i>Concours à la clientèle</i>	109 820 194	109 386 127	109 386 127
	<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	146 402 808	107 209 673 *	108 212 755
	<i>Provisions et agios réservés</i>	-74 597 857	-45 600 324	-45 600 324
Portefeuille d'Investissement		2 681 133	2 360 394	2 360 394
Valeurs Immobilisées		475 946	785 061	785 061
	<i>Immobilisations corporelles</i>	2 010 616	2 112 984	2 112 984
	<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>	-1 565 994	-1 403 722	-1 403 722
	<i>Immobilisations incorporelles</i>	236 992	251 548	251 548
	<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>	-205 668	-175 749	-175 749
Autres Actifs		9 212 116	2 198 055	2 195 463
	<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>	7 996 886	1 562 077	1 562 077
	<i>Autres (A)</i>	1 215 230	635 978 *	633 385
	TOTAL ACTIF	219 634 102	207 984 271	208 984 761
PASSIF		31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers		349 638	343 573	343 573
Dépôts et Avoirs de la Clientèle		7 603 345	3 957 013	3 957 013
Emprunts et Ressources Spéciales		150 699 435	124 636 017	124 636 017
Autres Passifs		3 283 554	2 571 995	2 571 995
	<i>Provisions pour passifs et charges</i>	190 980	148 530	148 530
	<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>	938 271	1 070 299	1 070 299
	<i>Autres (P)</i>	2 154 303	1 353 166	1 353 166
	TOTAL PASSIF	161 935 972	131 508 598	131 508 598
CAPITAUX PROPRES				
Capital		100 000 000	100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		11 690 783	8 304 975	8 304 975
Résultats Reportés		-53 088 067	-31 925 206	-30 924 716
Modifications comptables affectant les résultats reportés		-1 000 490	0	0
Résultat de l'Exercice		0	0	0
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	57 698 130	76 475 673	77 476 163
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	219 634 102	207 984 271	208 984 761

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

11 - L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Capital non libéré	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014 avant affectation du résultat	100 000 000	-	28 464	67 440	11 690 783	(31 925 206)	(22 163 350)	57 698 130
Affectations des résultats Suivant décision de l'AGO						(22 163 350)	22 163 350	0
Solde au 31 décembre 2014 après Affectation du Résultat	100 000 000	-	28 464	67 440	11 690 783	(54 088 556)	-	57 698 130

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

Alternative Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège social : Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac,
1053 – Tunis.

La Société Alternative Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 25 août 2015 de la transaction qui a porté sur une action au nominal de 10 dinars.

Le vendeur étant Mme. Selma BELLAGHA et l'acheteur étant la société « La Méditerranéenne Immobilière ».

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société Alternative Capital Partners au 25 août 2015 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
Selma BELLAGHA	9 453	94 530	30,50%
Taha LOUED	9 454	94 540	30,50%
ACG Management	12 089	120 890	39,00%
Wladimir MOLLOF	01	10	0,00%
Khaled BELLAGHA	01	10	0,00%
Chafika LOUED	01	10	0,00%
La Méditerranéenne Immobilière	01	10	0,00%
Total	31 000	310 000	100,00%

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 AOÛT 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,852%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,877%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,889%	1 000,006
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,902%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,927%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,953%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,984%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,003%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,025%	1 000,855
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,028%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,053%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,110%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016	5,135%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,296%	943,409
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,406%	997,800
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,779%	1 016,604
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,111%		982,068
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,220%	979,875
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,244%	819,175
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,281%	975,454
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,417%	964,887
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,516%	956,577
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,553%		965,060
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,579%	1 016,498
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,584%	946,325
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,617%		959,931

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	156,468	156,482		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,441	105,452		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,839	13,841		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,415	101,424		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,425	1,427		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,274	38,278		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,947	51,951		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	156,181	155,843		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	568,810	569,161		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	123,997	123,730		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	135,208	134,883		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	131,909	131,759		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	119,589	119,464		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	100,937	100,621		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	142,125	142,650		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,963	95,419		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,821	101,924		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	119,510	119,822		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,217	116,465		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	83,806	83,611		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	105,302	105,252		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	94,880	94,780		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 486,170	1 485,917		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 425,923	2 414,690		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,706	114,262		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,569	108,920		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	137,281	136,986		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	143,926	141,532		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,064	16,009		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 285,745	5 271,428		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 141,877	5 125,147		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,369	2,349		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,074	2,059		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,112	1,109		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,028	1,031		
36	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,032	1,035		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,036	1,040		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
38	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,068	107,080
39	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,564	102,574
40	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,438	104,448
41	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,051	101,063
42	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,559	102,572
43	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,939	105,949
44	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,948	102,960
45	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,407	101,417
46	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,887	103,897
47	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,798	100,808
48	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,891	102,902
49	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,218	102,230
50	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,204	105,215
51	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,082	104,094
52	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,319	102,329
53	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,310	101,321
54	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,501	103,512
55	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,316	101,328
56	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,569	102,579
57	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,736	103,747
58	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,288	101,300
59	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,045	102,056
60	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,780	103,790
61	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,209	101,220
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
62	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,427	10,429
63	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,136	102,146
64	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,385	102,397
65	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,774	101,785
66	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,016	10,017

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,264	100,335
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,173	62,957
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	149,303	148,963
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 522,106	1 517,620
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	111,478	111,430
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	109,976	109,860
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,543	90,446
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,121	17,101
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	271,684	272,084
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	30,699	30,670
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 399,481	2 395,825
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	70,821	70,785
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	54,541	54,487
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	94,385	94,377
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	100,606	100,526
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	86,761	86,704
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,279	11,268
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,426	12,404
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,825	15,775
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,205	15,152
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,280	13,237
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,713	11,705
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,622	10,618
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,604	10,601
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	135,705	135,621
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	130,512	130,502
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,719	9,692
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	99,276	99,389
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,035	20,033
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	82,053	82,266
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	86,349	86,740
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,669	95,706
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	93,144	93,413
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,863	107,701
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	102,935	103,130
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	138,422	138,436
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,609	9,543
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	114,348	113,881
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,045	116,875
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,029	104,590
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	102,993	102,097
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,866	186,459
111	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,931	171,846
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,282	148,237
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 396,395	13 313,184
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,452	19,188
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,702	139,056
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,816	102,955
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	116,022	115,702
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 643,537	8 584,496
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,841	8,784
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,893	100,429
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1016,248	1012,839
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,303	104,313
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,818	8,780
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,719	100,348

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « OFFICEPLAST »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société « OFFICEPLAST ».

Dans le cadre du prospectus, la société « OFFICEPLAST » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un (1) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions OfficePlast acquises dans le cadre de l'OPF.

Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions OfficePlast acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Mettre en place un manuel de procédures et des structures d'audit interne et de contrôle de gestion et ce, au plus tard le 25 mai 2016 ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial (taux d'impôt, résultat, investissements, etc.) et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de ladite augmentation ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et

d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « OFFICEPLAST » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence de la société « OFFICEPLAST », M^r Yassine ABID détenant actuellement 45,33% du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation de son Business Plan.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « OFFICEPLAST » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 17/06/2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « OFFICEPLAST » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 6.242.160 actions du nominal un (01) dinar chacune, composées de 4.000.000 actions anciennes et 2.242.160 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 35,92%^(*) du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou 5 institutionnels au plus tard le jour d'introduction ;
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures, ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion ;
- La désignation d'un Listing Sponsor.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de l'actionnaire de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

En outre, dans le cadre de l'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération.

(*)Le taux d'ouverture du capital social de la société OfficePlast, dans le public tel qu'approuvé par le Conseil de la Bourse était de 21,55%. Pour pouvoir bénéficier de la réduction du taux d'impôt sur les sociétés, ce taux a été élevé à 35,92% suite à une demande de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, (souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation du capital), l'introduction des actions de la société OfficePlast se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 2,230 DT l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 15/04/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'OfficePlast, tenue le 04/05/2015, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast, réunie le 04/05/2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 242 160 DT pour le porter de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT et ce, par la création et l'émission de 2 242 160 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 2,230 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 1,230 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} Janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation de capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée.

La même Assemblée Générale Extraordinaire, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder, s'il est nécessaire, à la modification corrélative des statuts de la société.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast réunie le 04/05/2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital, de 2 242 160 actions nouvelles réservées au public, soit 35,92% du capital social après la réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015. L'émission se fera par le moyen d' :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 681 620 actions nouvelles, représentant 30,40% de l'offre au public et 10,92% du capital social de la société après augmentation, au prix de 2,230 DT l'action, centralisée auprès de la BVMT ;
- Un Placement Global de 1 560 540 actions nouvelles, représentant 69,60% de l'offre au public et 25,00% du capital social après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscriptions dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire à l'OPF et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre de Placement Global pourraient être affectées à l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : OfficePlast

Siège social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 –9070– Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

La société OfficePlast est régie par le droit tunisien et en particulier par :

- Le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 novembre 2000 tel que modifié par la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, la loi n° 2009-1 du 05 janvier 2009 et la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009 ;
- Le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur.

Date de constitution : 19/01/2006

Capital social : 4.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La Société a pour objet :

- ✓ La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique assimilés ;

✓ La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **27/08/2015 au 28/08/2015 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **27/08/2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **28/08/2015 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2015**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société OFFICEPLAST, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,230 Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société OfficePlast, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions OfficePlast dans le cadre du Placement Global, s'effectue auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société OfficePlast exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Maxula Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions OfficePlast, exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 04115080003844529209 ouvert auprès d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de 2 242 160 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public, soit 35,92% du capital social après la

réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015.

L'émission se fera par le moyen d' :

- Une Offre à Prix Ferme
- Un Placement Global

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après augmentation
Offre à Prix Ferme	30,40%	681.620	1.520.013	10,92%
Placement Global	69,60%	1.560.540	3.480.004	25,00%
Total	100,00%	2.242.160	5.000.017	35,92%

Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 681 620 nouvelles actions à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après augmentation du capital	Répartition en % de l'offre
Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312.108 actions, pour les institutionnels et 31.210 actions pour les non institutionnels	681.620	1.520.013	10,92%	30,40%

Les 681 620 actions offertes dans le cadre de l'OPF seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers et aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 312 108 actions (soit un maximum de 5% du capital social après augmentation) pour les institutionnels et 31 210 actions (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) pour les non institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ; pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 31 210 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 312 108 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Modalités de satisfaction des demandes de souscription :

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 31 210 actions (soit 0,5% du capital à l'issue de l'opération) pour les non institutionnels et 312 108 actions (soit 5% du capital à l'issue de l'opération) pour les institutionnels

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 1 560 540 actions nouvelles, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit 25,00% du capital après la réalisation de l'augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels^(*) tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT. Les demandes de souscription seront centralisées auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit à Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 112 108 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 000,840 DT, ni supérieur à 312 108 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 696 000,840 DT.

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

(*) Tels que définis par l'article 39, alinéa 3, du Règlement Général de la Bourse

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Dans le cadre du Placement Global, à l'issue de l'opération, Maxula Bourse intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par une personne habilitée de la société Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du 07 Août 2015 aux actions anciennes de la société OfficePlast le code ISIN : TN0007700016 et aux actions nouvelles de la société le code ISIN : TN0007700024.

La société OfficePlast s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing, dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Listing sponsor

La société BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société OfficePlast pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société OfficePlast sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société OfficePlast doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société OfficePlast a été établi entre Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et M. Yassine ABID, l'actionnaire de référence de la société OfficePlast, portant sur un montant de 100 000 DT et 35 000 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société OFFICEPLAST s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régularisation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-912 du 14 août 2015, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «OFFICEPLAST», de Maxula Bourse-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

FINANCIERS INTERMEDIAIRES**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS****- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan
Arrêté au 30 Juin 2015
(unité : en milliers de dinars)

A C T I F	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	37 187	39 102	30 438
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	99 798	79 696	118 912
Créances sur la clientèle	3	579 026	507 075	531 285
Portefeuille d'investissement	4	92 482	79 311	85 698
Valeurs immobilisées	5	14 820	13 835	15 139
Autres actifs	6	12 203	13 843	13 268
TOTAL ACTIF		835 516	732 862	794 740
P A S S I F				
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	59 212	11 300	56 523
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	515 775	434 333	470 700
Emprunts & ressources spéciales	9	118 265	144 106	129 976
Autres passifs	10	14 077	11 629	11 211
TOTAL PASSIF		707 329	601 368	668 410
CAPITAUX PROPRES				
Capital		90 000	90 000	90 000
Réserves		47 182	47 073	47 125
Actions propres		-840	-840	-840
Résultat reporté		-9 956	792	959
Résultat de la période		1 801	-5 531	-10 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	128 187	131 494	126 330
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		835 516	732 862	794 740

Etat des engagements hors Bilan
Arrêté au 30 Juin 2015
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
Cautions, avals et autres garanties données	12	70 037	50 656	50 642
Crédits documentaires		45 978	30 894	34 114
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		116 015	81 550	84 756
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
Engagements de financement donnés		93 439	114 071	24 338
Engagements sur titres		-	-	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		93 439	114 071	31 338
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
Engagements de financement reçus	13	14 000	8 000	14 000
Garanties reçues	14	454 691	359 150	356 550
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		468 691	367 150	370 550

Etat de résultat
Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2015
(unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	15	20 340	17 218	35 369
Commissions		5 206	4 524	8 674
Gains sur opérations de change		630	738	1 783
Revenus du portefeuille d'investissement	16	1 971	1 412	2 732
Total produits d'exploitation bancaire		28 147	23 892	48 558
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-13 160	-9 897	-21 083
Commissions encourues		-244	-166	-333
Total charges d'exploitation bancaire		-13 404	-10 063	-21 416
PRODUIT NET BANCAIRE		14 743	13 829	27 142
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-3 329	-10 623	-17 524
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-297	-504	-704
Autres produits d'exploitation		24	35	15
Frais de personnel	20	-6 271	-5 648	-12 498
Charges générales d'exploitation		-2 236	-2 102	-6 002
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-794	-724	-1 474
Dotations aux résorptions des non valeurs		0	-78	-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 840	-5 815	-11 202
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		14	332	390
Impôts sur les sociétés	21	-53	-48	-102
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 801	-5 531	-10 914
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 801	-5 531	-10 914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 801	-5 531	-10 914

Etat de flux de trésorerie
Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2015
(Unité : en milliers de dinars)

<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>30-juin-15</i>	<i>30-juin-14</i>	<i>Exercice 2014</i>
Produits d'exploitation bancaires encaissés		28 801	25 810	49 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-14 496	-11 336	-22 544
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		-	-	-
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-78 365	-28 123	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		41 451	-29 937	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-10 240	-13 700	-23 492
Autres flux d'exploitation		27 205	-1 645	-5 005
Impôts sur les sociétés		-169	-62	-109
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		-5 813	-58 993	-67 323
 <i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		401	43	39
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 178	-10 735	-17 579
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-704	-512	-2 514
Flux de trésorerie net affecté des activités d'investissement		-7 481	-11 204	-20 049
 <i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>				
Emission /Remboursement d'emprunts		-7 750	-750	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-10 100	-6 648	-4 816
Dividendes versés		0	0	-1 608
Flux de trésorerie net affecté à des activités de financement		-17 850	-7 398	-16 674
 Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-31 144	-77 595	-104 046
Liquidités et équivalents en début de période		81 626	185 672	185 672
Liquidités et équivalents en fin de période	22	50 482	108 077	81 626

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 30 JUIN 2015

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille titre détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2- Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le montant de la dotation aux provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 30/06/2015 s'élève à 1.567 KDT.

3.6.4- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7-Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte : la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 394	2 911	2 094
Caisse agences devises	1 993	2 790	2 249
Caisse IBS	568	317	260
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 425	1 172	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 807	31 912	23 552
TOTAL	37 187	39 102	30 438

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	1 500	5 000	-
Prêts interbancaires en devises	8 060	-	43 319
Prêts swap en devises	4 537	2 516	2 259
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63	66
Avoirs chez les correspondants étrangers	49 776	63 924	44 845
Créances sur les établissements financiers	35 862	8 193	28 423
TOTAL	99 798	79 696	118 912

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2015, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Concours CT (1)	145 564	108 534	128 924
Concours M.L.T. (2)	421 889	402 085	413 330
Comptes débiteurs de la clientèle	38 201	37 263	31 491
Leasing (3)	34 305	30 351	35 087
Valeurs en recouvrement	996	-208	307
Total brut	640 955	578 025	609 139
Agios réserves	-11 433	-15 405	-16 206
Provisions individuelles & collectives (*)	-50 496	-55 545	-61 648
Total net	579 026	507 075	531 285

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Encours non échus	123 482	101 442	117 252
Avance sur dépôt à terme	1 240	781	850
Intérêts et Commissions impayés	42	14	-
Principal impayé	21 692	6 983	11 669
Intérêts et commissions perçus d'avance	-906	-700	-859
Intérêts et commissions à recevoir	14	14	12
Total	145 564	108 534	128 924

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Encours non échu	379 234	363 093	377 140
Principal échu	733	3 028	769
Intérêts et commissions échus	268	421	103
Principal impayé	31 840	27 416	27 865
Intérêts et commissions impayés	7 695	6 969	5 441
Intérêts à recevoir	3 411	3 019	3 875
Avance en comptes courants	186	187	187
Intérêts perçus d'avance	-1 474	-2 048	-2 046
Frais de protêt	-4	-	-
Total	421 889	402 085	413 330

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Encours	33 181	29 669	30 290
Principal impayé	838	515	830
Intérêts impayés	108	56	112
Intérêts courus	-	-	91
Autres créances	178	111	168
Total	34 305	30 351	31 491

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	18 062	19 383	18 055
Participation et fonds gérés BTE SICAR	20 587	22 504	20 587
Titres de Placement	47 978	31 127	40 342

Créances rattachées	2 359	2 439	2 956
TOTAL Brut	96 274	82 741	89 228
Provisions	3 792	3 430	3 530
TOTAL Net	92 482	79 311	85 698

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	ACQUISITIONS / CESSIIONS	Valeur Brute au 30/6/2015	Amortissements au 31/12/2014	Dotations/Révisions	Valeur Nette au 30/06/2015
Terrain	4 002	-	4 002	-	-	4 002
Constructions	6 328	1	6 329	1 457	77	4 795
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	21	1 347	904	59	384
Matériel Informatique	4 727	144	4 871	3 162	280	1 429
Matériel de Transport	547	-	547	337	29	181
A, A & Installations	8 088	309	8 397	4 019	350	4 029
Total	25 018	475	25 493	9 879	794	14 820

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 30 juin 2015, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Personnel	221	364	331
Comité d'entreprise	3950	3 282	3 527
Etat et collectivités locales	2 184	1 621	2 161
Autres débiteurs	1 690	3 850	2 912
Charge reportées	2	81	2
Opérations monétiques	147	178	132
Créances prises en charge par l'Etat	4 009	4 467	4 203
Total	12 203	13 843	13 268

4.2-PASSIFS

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Emprunts et refinancement en devises BCT	46 000	-	37 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-	-	2 296
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	8 000	8 000	14 000
Avoirs des Correspondants Etrangers	4 632	184	226

Prets swap en devises	112	2 525	-
Creances rattachées	48	178	564
Dépôts des établissements financiers spécialisés	420	413	2 437
TOTAL	59 212	11 300	56 523

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dépôts à terme en dinars	146 828	109 514	103 538
Dépôts à terme en devises	3 020	3 907	3 234
Comptes courants personnes physiques	23 285	23 211	22 761
Comptes courants personnes morales	45 349	42 426	44 367
Comptes d'épargne	42 089	35 664	41 423
Comptes professionnels en devises	5 464	3 328	4 198
Dépôts en dinars convertibles	7 544	2 057	4 927
Certificats de dépôt	53 000	40 000	48 500
Comptes prestataires de service en devises	855	661	856
Comptes négoce international	136	118	876
Personnes non résidentes	155 149	140 258	158 612
Autres sommes dues à la clientèle	33 056	33 189	37 408
TOTAL	515 775	434 333	470 700

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Encours emprunts extérieurs	16 752	24 605	20 476
Frais financiers/Emprunts extérieurs	330	511	422
Encours Emprunts obligataires	97 750	115 000	105 500
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 433	3 990	3 578
Total	118 265	144 106	129 976

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Organismes sociaux	1 617	1 328	1 567
Personnel	3 108	2 828	3 099
Etat et collectivités locales (hors I/S)	962	494	1 124
Autres créditeurs	2 832	2 418	2 144
Valeurs exigibles après encaissement	5 558	4 561	3 277
Total autres passifs	14 077	11 629	11 211

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	47 182	47 072	47 125
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés (*)	-9 956	792	959
Résultat de la période (*)	1 801	-5 531	-10 914
Total capitaux propres (*)	128 187	131 494	126 330

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Cautions en faveur de la clientèle	60 826	44 517	45 040
Cautions en faveur des établissements financiers	294	4 818	204
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	8 917	1 321	5 398
Total	70 037	50 656	50 642

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 30 juin 2015, les engagements de financement reçus présentent un solde de **14 000** KDT.

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 juin 2015, les garanties reçues présentent un solde de **454 691** KDT et représentent des garanties sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	337	289	564
Intérêts sur les prêts	18 817	15 801	32 430
Revenus Leasing	1 126	1 055	2 226
Commissions sur engagements	60	69	140
Commissions sur avals et cautions	0	4	9
Total	20 340	17 218	35 369

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dividendes	244	275	275
revenus portefeuille titres	1 643	1 055	2 295
Plus values sur Titres	84	82	162
Total	1 971	1 412	2 732

Note 17 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 277	1 182	2 315
Intérêts sur Emprunts extérieurs	360	521	969
Commissions sur Emprunts extérieurs	145	195	334
Charges sur Emprunts obligataires	2 848	3 261	6 438
Intérêts sur dépôts	8 530	4 738	11 027
Total	13 160	9 897	21 083

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Reprise des provisions sur prêts	600	1 132	5 270
Pertes courues sur Intérêts	649	147	-238
Dotations aux provisions prêt	-4 382	-	0
Dotations aux provisions individuelles(*)		-11 525	-21 532
Dotations aux provisions leasing	-291		
Reprise provision leasing	233		
Dotations aux provisions collectives	-	-	-638
Dotations aux provisions créditeurs divers	-19	-170	-
Dotations aux provisions hors bilan	-119	-207	-386
Total	-3 329	-10 623	- 17 524

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotations aux provisions sur titres	-262	-565	-933
Pertes courues sur titres		-10	373

Reprise des provisions sur titres		105	-21
Moins value dépréciation titres BTA	-25	-23	-102
Amortissement primes d'acquisition BTA	-10	-11	-21
Total	-297	-504	-704

Note 20 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 juin 2015, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Traitements et salaires	4 497	3 917	9 282
Avantages complémentaires	186	167	527
Charges sociales	1 202	1 019	2 242
Autres frais du personnel	46	127	311
Dotations des congés payés	340	418	136
Total	6 271	5 648	12 498

Note 21 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt afférente au premier semestre 2015 s'est élevée à **53 KDT**.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2015, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde positif de **50 482 KDT**:

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 393	2 910	2 092
Caisse agences devises	2 561	3 106	2 509
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 425	1 171	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 807	31 912	23 552
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	1 500	5 000	
Prêts interbancaires en devises	12 596	2 516	45 578
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	49 769	63 924	44 845
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-50 632	-2 525	-39 296
Total	50 482	108 077	81 626

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE*

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », au 30 juin 2014 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 835 516 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1 801 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA. A ce titre, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la banque. L'étendue de cet audit ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 14 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	19 514 260	7 427 838	13 772 635
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	422 363 806	393 976 451	396 925 993
Placements à long terme	8	15 502 475	17 231 051	17 132 759
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	106 972	98 966	74 075
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 167 595	4 110 485	4 118 182
Autres actifs	11	6 684 988	8 722 669	5 339 636
<i>Total de l'actif</i>		468 340	431 567	437 363
		097	461	279
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 091 290	47 484	-
Emprunts et dettes rattachées	13	341 871 504	315 677 924	334 603 659
Dettes envers la clientèle	14	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	15	44 235 898	35 721 529	22 893 180
Autres passifs	16	2 525 619	2 319 391	3 027 638
<i>Total du passif</i>		398 074	362 737	364 944
		502	475	128
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826	38 814 826
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613	2 506 613
Résultat net de la période		2 846 443	2 508 546	6 097 713
<i>Total des capitaux propres</i>	17	70 265 595	68 829 985	72 419 152
<i>Total passif et capitaux propres</i>		468 340	431 567	437 363
		097	461	279

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	10 418 234	11 535 986	5 908 458
- Autres Engagements donnés	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK	-	-	15 000 000
<i>Total en DT</i>	25 678 326	27 353 917	36 447 470
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	11 916 628	12 470 546	12 352 832
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	68 447 412	59 749 269	64 041 925
<i>Total en DT</i>	95 624 132	88 037 746	91 933 770
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	1 223 450	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	16 697 575	5 919 400	9 592 569
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	18 138 269	7 360 094	11 033 264

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		19 991 269	17 300 481	36 503 703
Autres produits sur opérations de leasing		610 690	670 943	1 342 734
<i>Total des produits de leasing</i>	18	20 601 959	17 971 424	37 846 437
Charges financières nettes	19	(11 176 732)	(9 625 625)	(20 211 417)
Produits des placements	20	271 518	334 732	460 053
PRODUIT NET DE LEASING		9 696 745	8 680 530	18 095 073
Autres produits d'exploitation	21	168 314	247 558	315 423
Charges de personnel	22	(2 193 447)	(2 046 317)	(4 205 716)
Autres charges d'exploitation	23	(1 234 601)	(1 099 328)	(2 595 473)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(213 454)	(239 725)	(477 194)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		6 223 557	5 542 719	11 132 113
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(1 706 180)	(1 733 642)	(1 262 975)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(228 436)	(43 926)	(88 270)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 288 941	3 765 151	9 780 868
Autres gains ordinaires		72 275	111 064	128 921
Autres pertes ordinaires		(1 924)	(34 407)	(83 837)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 359 292	3 841 808	9 825 952
Impôt sur les bénéfices	27	(1 512 849)	(1 333 261)	(3 728 240)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 846 443	2 508 546	6 097 713
Résultat par action	17	0,114	0,100	0,244

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014 (*)	décembre 2 014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		131 462 560	123 638 423	252 886 300
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(111 774 638)	(112 552 396)	(234 525 422)
Encaissements autres que leasing	28	51 708	234 491	288 108
Décaissements autres que leasing		(2 875 798)	(3 865 332)	(7 603 473)
Décaissements au personnel		(1 205 361)	(1 157 689)	(2 148 282)
Impôts et taxes payés (autres que l'IS)		(2 882 814)	(4 021 011)	(6 668 392)
Intérêts perçus	29	168 046	133 337	251 627
Intérêts payés	30	(10 719 855)	(8 603 736)	(18 885 697)
Impôts sur le résultat payés	31	(1 632 574)	(2 628 593)	(4 756 042)
		591 274	(8 822 506)	(21 161 273)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	98 990	97 000	97 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	223 019	279 669	386 795
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	-	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	1 315 944	915 265	984 145
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(326 343)	(370 217)	(578 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	17 312	109 600	110 600
		1 328 922	431 317	399 699
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	38	(4 999 923)	(4 999 901)	(4 999 901)
Encaissements provenant des emprunts	39	52 160 000	40 000 000	81 840 000
Remboursement des emprunts	40	(44 429 937)	(35 830 934)	(58 908 269)
		2 730 140	(830 835)	17 931 830
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		4 650 336	(9 222 024)	(2 829 744)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		13 772 635	16 602 379	16 602 379
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	18 422 971	7 380 355	13 772 635

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
FCP OPTIMA	250 000	250 000	1,00%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 682 858	6 682 858	26,73%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2015, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2015 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2014 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2015, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir par le bailleur au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2),

les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- *Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ

en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est

recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires et des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) les passifs éventuels qui résultent :

- soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2015, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 12,18% et ce en passant de 120,7 MDT au cours du premier semestre de l'année 2014 à 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing (hors produits des placements) de 12,93% en passant de 8.345.798 DT au 30 juin 2014 à 9.425.227 DT au 30 juin 2015 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 16,11% contre une évolution des produits de leasing de 14,64%.

4-3. La légère baisse du coût du risque de 1,93% en passant de 1.734.233 DT au 30 juin 2014 à 1.700.785 DT au 30 juin 2015.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 13,47% en passant de 2.508.546 DT au 30 juin 2014 à 2.846.443 DT au 30 juin 2015.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

(a) Reclassements au niveau de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie

Afin d'améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie de la société et d'accroître le degré d'utilité des informations y figurant conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains reclassements ont été opérés, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Période allant du 01/01 au 30/06 2014
Dividendes perçus sur titres de participation	FE 03- Encaissements autres que leasing	FI 01- Dividendes reçus sur placements à long terme	97 000
Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	FE 06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE 07- Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	(4 021 011)
Impôts sur les résultats payés	FE 06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE 10- Impôts sur le résultat payés	(2 579 094)
Produits perçus sur fonds gérés	FE 08- Intérêts perçus	FI 02- Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	279 669

En outre, les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes étaient présentées, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014, d'une manière séparée sous les intitulés respectifs "Encaissements provenant des emprunts" et "Remboursement des emprunts". La présentation des flux de trésorerie précités pour un montant net, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a donné lieu à un retraitement des flux correspondants du premier semestre de la même année pour 60.000.000 DT.

(b) Passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives

Compte tenu de l'effet des reclassements susvisés et des autres ajustements décrits ci-après, le passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives se présente comme suit :

	Au 30 juin 2014 publié (1)	Reclassements (2)	Ajustements (3)	Au 30 juin 2014 retraité (1)+(2)+(3)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>				
FE-01 Encaissements provenant des clients de leasing	123 634 005	-	4 418	123 638 423
FE-02 Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(112 754 687)	-	202 291	(112 552 396)
FE-03 Encaissements autres que leasing	289 207	(97 000)	42 283	234 491
FE-04 Décaissements autres que leasing	(3 321 225)	-	(544 107)	(3 865 332)
FE-05 Décaissements au personnel	(1 137 804)	-	(19 885)	(1 157 689)
FE-06 Impôts et taxes payés à l'Etat	(7 085 109)	6 600 104	485 004	-
FE-07 Impôts et taxes payés (autres que I.I.S.)	-	(4 021 011)	-	(4 021 011)
FE-08 Intérêts perçus	376 089	(279 669)	36 917	133 337
FE-09 Intérêts payés	(7 583 124)	-	(1 020 611)	(8 603 736)
FE-10 Impôts sur le résultat payés	-	(2 579 094)	(49 499)	(2 628 593)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	<u>(7 582 648)</u>	<u>(376 669)</u>	<u>(863 190)</u>	<u>(8 822 506)</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>				
FI-01 Dividendes reçus sur placements à long terme	-	97 000	-	97 000
FI-02 Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	-	279 669	-	279 669
FI-03 Décaissements provenant de l'acquisition de placements à long terme	(600 000)	-	-	(600 000)
FI-04 Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	915 265	-	-	915 265
FI-05 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(75 189)	-	(295 029)	(370 217)
FI-06 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	109 600	-	-	109 600
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<u>349 676</u>	<u>376 669</u>	<u>(295 029)</u>	<u>431 317</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
FF-01 Dividendes versés	(5 242 901)	-	243 000	(4 999 901)
FF-02 Encaissements provenant des emprunts	100 000 000	(60 000 000)	-	40 000 000
FF-03 Remboursement des emprunts	(96 746 153)	60 000 000	915 218	(35 830 934)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<u>(1 989 053)</u>	<u>-</u>	<u>1 158 218</u>	<u>(830 835)</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	<u>(9 222 024)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(9 222 024)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	<u>16 602 379</u>			<u>16 602 379</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<u>7 380 355</u>			<u>7 380 355</u>

Les ajustements opérés concernent les éléments suivants :

Libellé	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-03	-		
			FE-04	5 023
			FE-09	(10 227)
			FE-08	15 223
			FE-10	(10 020)
Agios bancaires		-		-
	FE-09	(503)		
			FE-04	(503)
Commissions bancaires payées		(503)		(503)
	FE-06	(375 646)	FE-04	(375 646)
Cotisations sociales payées		(375 646)		(375 646)
	FE-03	3 585		
	FE-08	525		
			FE-02	4 110
Escomptes de règlement obtenues de fournisseurs leasing		4 110		4 110
	FE-02	(198 181)		
	FE-04	(91 310)		
			FI-05	(289 490)
Décaissements aux fournisseurs d'immobilisations propres		(289 490)		(289 490)
	FF-01	(243 000)	FE-04	(243 000)
Jetons de présence et rémunérations assimilées		(243 000)		(243 000)
	FE-09	(706 492)	FF-03	(706 492)
Pertes de changes sur principal		(706 492)		(706 492)
	FE-09	83 782	FE-09	83 782
Couverture du risque de change avéré sur intérêts		83 782		83 782
	FE-09	1 694 330	FF-03	1 694 330
Couverture du risque de change avéré sur principal		1 694 330		1 694 330
	FE-04	(52 599)		
	FE-09	(20 021)		
			FF-03	(72 620)
Remboursement d'emprunts		(72 620)		(72 620)
	FE-04	23 478	FE-03	23 478
Remboursements Assurance		23 478		23 478
	FE-01	(4 418)		
	FE-03	(22 391)		
	FE-04	(10 337)		
	FE-08	(2 333)		
			FE-10	(39 480)
Retenues à la source opérées par les tiers		(39 480)		(39 480)
	FE-06	(109 358)		
			FE-04	(60 750)
			FE-09	(43 070)
			FI-05	(5 538)
Retenues à la source opérées par l'ATL		(109 358)		(109 358)
	FE-05	19 885	FE-08	19 885
Intérêts sur prêts au personnel		19 885		19 885

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 19.514.260 DT au 30 juin 2015 contre 7.427.838 DT au 30 juin 2014 se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2014
Avoirs en Banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
Avoirs en Caisses	106 772	60 109	10 208
Total	19 514 260	7 427 838	13 772 635

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 422.363.806 DT contre un solde net de 393.976.451 DT au 30 juin 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre
			2014	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		435 178 750	417 378 005	421 333 697
+ Encours financiers	7.1	403 448 875	388 497 277	392 245 357
+ Impayés		32 025 676	28 976 515	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing		119 201	122 722	120 213
+ Créances- factures à établir		605 322	621 382	350 477
+ Valeurs à l'encaissement		990 527	920 286	809 559
- Intérêts échus différés		(2 010 850)	(1 760 177)	(1 903 358)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		17 220 789	5 919 400	4 485 266
Total brut des créances leasing	7.2	452 399 539	423 297 405	425 818 963
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(23 951 106)	(23 270 246)	(22 794 978)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 004 107)	(2 970 187)	(3 017 472)
Total net des créances leasing		422 363 806	393 976 451	396 925 993

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2015 la somme de 403.448.875 DT contre 388.497.277 DT au 30 juin 2014 et 392.245.357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 11.203.518 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	71 902 868	(71 902 868)
Ajouts de la période	106 493 662	15 118 602	91 375 060
Investissements (Nouveaux contrats)	102 988 683	14 814 151	88 174 532
Relocations	3 504 979	304 451	3 200 528
Retraits de la période	(72 842 798)	(64 574 124)	(8 268 674)
Cessions à la valeur résiduelle	(47 812 142)	(47 797 756)	(14 386)
Cessions anticipées	(13 427 608)	(10 092 606)	(3 335 002)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(24 191)	(10 971)	(13 220)
Transferts (cessions)	(4 851 147)	(2 870 329)	(1 980 818)
Radiations	(474 377)	(358 224)	(116 153)
Relocations	(6 253 333)	(3 444 238)	(2 809 095)
Soldes au 30 juin 2015	1 124 230 429	720 781 555	403 448 875

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	466 551 197	442 397 354	451 964 796
à recevoir dans moins d'1 an	168 921 872	157 453 470	169 227 833
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	285 314 045	275 936 046	272 548 954
à recevoir dans plus de 5 ans	12 315 280	9 007 838	10 188 010
- Produits financiers non acquis	(68 447 412)	(59 749 269)	(64 041 925)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	398 103 785	382 648 085	387 922 871
à recevoir dans moins d'1 an	138 523 383	131 301 641	139 746 750
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	248 698 640	243 104 881	238 951 277
à recevoir dans plus de 5 ans	10 881 762	8 241 563	9 224 844
Valeurs résiduelles (2)	286 115	305 865	303 998
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 058 975	5 543 327	4 018 488
Total général (1)+(2)+(3)	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Bâtiment et travaux publics	94 400 623	89 510 067	87 814 277
Industrie	59 034 931	55 366 607	59 153 517
Tourisme	6 417 103	5 382 455	5 015 134
Commerces et services	206 477 299	200 171 084	203 871 801
Agriculture	37 118 919	38 067 064	36 390 629
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Equipements	47 927 070	48 805 700	49 259 439
Matériel roulant	298 212 096	291 671 549	289 740 443
Matériel spécifique	28 968 580	23 247 390	29 129 368
<i>Sous Total</i>	<i>375 107 746</i>	<i>363 724 638</i>	<i>368 129 250</i>
Immobilier	28 341 129	24 772 639	24 116 107
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	315 187 576	71 951 347	4 502 276	2 569 275	9 238 401	403 448 875	28 341 129
Impayés	1 647 902	7 668 283	1 228 269	1 513 614	19 967 607	32 025 676	1 211 415
Créances- assurance matériel en leasing	106 483	4 377	-	-	8 341	119 201	-
Créances- factures à établir	575 123	21 563	8 635	-	-	605 322	13 704
Valeurs à l'encaissement	293 237	522 935	83 850	44 621	45 884	990 527	44 316
Intérêts échus différés	(1 555 871)	(386 894)	(22 728)	(12 914)	(32 444)	(2 010 850)	(137 749)
Contrats en instance de mise en force	16 413 862	806 928	-	-	-	17 220 789	248 702
CREANCES LEASING	332 668 313	80 588 539	5 800 303	4 114 596	29 227 788	452 399 539	29 721 516
Avances reçues ^(*)	(8 152 472)	(20 416)	(620)	(703)	(175 980)	(8 350 191)	(153 513)
ENCOURS GLOBAL	324 515 841	80 568 124	5 799 683	4 113 893	29 051 808	444 049 348	29 568 003
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 354 255	6 761 553	-	-	-	27 115 808	1 310 148
TOTAL ENGAGEMENTS	344 870 096	87 329 677	5 799 683	4 113 893	29 051 808	471 165 156	30 878 151
Produits réservés	-	-	(136 112)	(155 668)	(2 712 327)	(3 004 107)	(130 096)
Provisions à base individuelle	-	-	(217 483)	(471 112)	(23 145 889)	(23 834 484)	(1 648 681)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(116 621)	(116 621)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(353 594)	(626 780)	(25 974 838)	(26 955 212)	(1 778 777)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
ENGAGEMENTS NETS	342 395 800	86 723 452	5 446 088	3 487 113	3 076 970	441 129 423	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)	(1)		1,31%	0,93%	6,54%		
				8,78%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	(2)		6,10%	15,24%	89,41%		
				69,18%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2015 à 8,78% contre 9,41% au 30 juin 2014 et 8,60% au 31 décembre 2014.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2015 à 69,18% contre 67,22% au 30 juin 2014 et 71,19% au 31 décembre 2014.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2015 à 15.502.475 DT contre 17.231.051 DT au 30 juin 2014. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	17 532 181	18 917 005	18 848 125
Participations directes		4 508 862	4 584 811	4 584 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	12 706 076	14 014 950	13 946 070
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		303 709	374 682	389 614
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	212 180	283 051	295 001
Intérêts courus sur obligations		185	286	3 269
Total brut (1) + (2)		17 835 891	19 291 687	19 237 739
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(100 947)	(230 983)	(100 947)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 923 881)	(1 521 064)	(1 695 445)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		15 502 475	17 231 051	17 132 759

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2015 la somme de 15.290.110 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 508 862	(100 947)	4 407 915
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	924 051	-	924 051
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					12 706 076	(1 923 881)	10 782 195
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(844 905)	655 101
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 532 182	(2 242 071)	15 290 110

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2015, la somme de 12.920.328 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération:</i>	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2015
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	139 500	2 000 000	486 070	700 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 924 970
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	280 770	48 757	-	1 293	5 096	1 078 480	373 665	1 788 061
<i>Débiteurs divers</i>	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
<i>Disponibilités en Banques</i>	649	189	-	150 736	-	38 634	14 583	204 791
Total des emplois	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	350 000	2 000 000	486 070	820 000	1 500 006	4 100 000	3 450 000	12 706 076 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	24 950	47 032	-	-	-	-	-	71 982 (b)
Excédent de la période	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	214	-	-	214
Total des ressources	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	36 039	-	-	30 639	-	-	-	66 678
+ Produits nets des placements	10 572	1 957	-	1 391	4 979	39 056	15 790	73 745
+ Dividendes	10 572	1 957	-	52	209	38 597	15 060	66 447
+ Plus-values de cession	-	-	-	1 339	4 770	459	730	7 298
- Services bancaires & assimilés	-	(42)	-	(1)	(97)	(42)	(42)	(224)
Excédent de la période	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 106.972 DT contre 98.966 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul/ Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972
TOTAUX		417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 4.167.595 DT contre 4.110.485 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul/ Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1042 157	46 876	-	1089 034	3226 772
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	82 589	11 299	1 186 467	643 409	90 516	11 299	722 626	463 841
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	10 537	516 694	359 960	8 602	8 569	359 993	156 701
Matériel informatique	33,3%	521 465	36 970	62 088	496 346	477 564	15 085	61 832	430 816	65 530
Installations générales	10,0%	748 429	44 471	46 901	746 000	536 386	19 462	45 850	509 998	236 001
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	245 497	143 092	7 280 063	3 059 476	180 542	127 550	3 112 468	4 167 595

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 la somme de 6.684.988 DT contre 8.722.669 DT au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2014
Instrument de couverture	322 533	1 602 759	945 921
Prêts et avances au personnel	1 086 224	1 129 200	1 059 168
- Échéances à plus d'un an sur prêts	852 324	880 028	815 975
- Échéances à moins d'un an sur prêts	233 538	249 172	242 632
- Effets remis à l'encaissement	-	-	561
- Avances et acomptes	4 788	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 525 734	1 092 459	1 307 518
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 525 734	1 062 163	1 305 988
- Frais d'augmentation de capital	11.2 -	30 296	1 530
Etat, impôts et taxes (actif) :	2 174 085	1 900 558	331 623
- Report de TVA	2 164 574	1 874 466	-
- TVA en attente ou à régulariser	-	-	310 784
- Avance TFP	4 108	6 979	-
- Retenues à la source	57 700	55 894	64 945
- Moins : provisions	(52 297)	(36 781)	(44 106)
Autres débiteurs :	1 303 102	2 762 560	1 393 426
- Avance aux fournisseurs	178 251	2 051 638	101 533
- Fonds de péréquation des changes	1 086 666	668 170	1 251 563
- Autres débiteurs divers	95 627	105 714	100 568
- Moins : provisions	(57 442)	(62 962)	(60 238)
Comptes de régularisation actif :	235 413	197 235	264 081
- Produits à recevoir	7 692	9 072	26 172
- Charges constatées d'avance	227 720	188 163	237 909
Total	6 684 988	8 722 669	5 339 636

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	95 647	6 054	-	101 701	19 924
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	114 887	5 265	-	120 152	6 980
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	(172 485)	-	172 485	-	(172 485)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	(427 826)	-	415 308	12 518	(427 826)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	160 545	12 788	-	173 333	30 090
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	106 905	15 589	-	122 493	62 964
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	125 881	16 439	-	142 320	33 182
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	59 391	17 377	-	76 769	98 621
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	50 806	22 435	-	73 242	152 796
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	58 585	32 388	-	90 973	131 002
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	35 800	27 170	-	62 969	159 614
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	-	42 608	-	42 608	400 183
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	-	430 378	-	430 378	-	-	-	-	430 378
TOTAUX	2 702 228	430 378	(600 311)	2 532 295	1 396 239	210 632	(600 311)	1 006 561	1 525 734

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 210.632 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-
TOTAUX	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de la période close le 30 juin 2015, à 1.530 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2015 la somme de 1.091.290 DT contre 47.484 au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
Banques, découverts	1 091 290	47 484	-
Total	1 091 290	47 484	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 341.871.504 DT au 30 juin 2015 contre 315.677.924 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	333 719 459	308 055 276	326 770 929
Emprunts obligataires	271 886 000	245 000 000	237 840 000
Emprunts auprès des E.C	48 415 389	45 089 199	72 964 477
Emprunts extérieurs	13 418 070	17 966 077	15 966 453
+ Intérêts post-comptés courus (2)	8 148 754	7 609 169	7 824 298
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 086 237	7 122 316	6 938 896
Intérêts courus sur emprunts auprès des E.C	986 376	392 072	799 268
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	76 142	94 781	86 133
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	3 291	13 479	8 432
Total général (1) + (2) + (3)	341 871 504	315 677 924	334 603 659

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 333.719.459 DT au 30 juin 2015 contre 308.055.276 DT au 30 juin 2014 et 326.770.929 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 6.948.530 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	12 000 000	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	8 000 000	-	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2010/1	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
ATL 2010/2	21 000 000	-	-	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	36 000 000	-
ATL 2014/1	20 000 000	-	(4 000 000)	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	20 000 000	-	(2 114 000)	-	17 886 000	15 772 000	2 114 000
ATL 2014/3	27 840 000	12 160 000	-	-	40 000 000	36 006 000	3 994 000
ATL 2015/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	40 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	237 840 000	52 160 000	(18 114 000)	-	271 886 000	214 778 000	57 108 000
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BEI	3 189 903	-	(1 891 779)	(99 672)	1 198 452	-	1 198 452
BIRD	8 000 000	-	-	-	8 000 000	7 428 571	571 429
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 776 550	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	15 966 452	-	(1 891 779)	(99 672)	13 975 002	12 205 121	1 769 881

DESIGNATION (Suite)	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA (CMT)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	2 500 000	500 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	15 000 000	15 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail)	-	24 630	(2 421)	-	22 209	14 497	7 713
AL BARAKA BANK (CMT)	464 477	-	(128 229)	-	336 248	68 873	267 375
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	21 964 477	15 024 630	(32 130 650)	-	4 858 457	1 583 370	3 275 088
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	50 000 000	(53 000 000)	-	32 000 000	-	32 000 000
ZITOUNA BANK	16 000 000	26 000 000	(31 000 000)	-	11 000 000	-	11 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	76 000 000	(84 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	326 770 929	143 184 630	(136 136 429)	(99 672)	333 719 459	228 566 491	105 152 968

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2015				Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Jun 2014	Décembre 2014
							Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	29 078 000	126 060 000	49 098 000	214 559 800	4 919 605	219 479 405	177 136 446	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	6 030 000	22 620 000	8 000 000	45 326 200	1 450 714	46 776 914	59 092 096	40 601 913
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	8 400 000	-	11 200 000	672 307	11 872 307	14 840 384	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	600 000	-	800 000	43 611	843 611	1 053 390	818 507
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	1 198 452	-	-	1 198 452	9 076	1 207 528	5 227 431	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	571 429	4 571 429	2 857 143	8 000 000	41 548	8 041 548	8 041 548	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 729 457	2 047 093	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 805 358
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	32 000 000	-	-	-	32 000 000	857 049	32 857 049	25 231 428	35 543 898
ZITOUNA BANK	11 000 000	-	-	-	11 000 000	99 679	11 099 679	11 107 977	16 150 436
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	1 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	4 000 000	3 000 000
BNA	500 000	1 500 000	500 000	-	2 500 000	26 201	2 526 201	4 546 590	3 537 540
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	15 062 514
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	1 864	5 849	14 497	-	22 209	-	22 209	-	-
AL BARAKA BANK	-	267 375	68 873	-	336 248	3 447	339 695	595 276	469 356
Total	65 501 864	39 651 105	166 564 255	62 002 236	333 719 459	8 152 045	341 871 504	315 677 924	334 603 659

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 8.350.191 DT au 30 juin 2015 contre 8.971.148 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avances et acomptes reçus des clients	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	8 350 191	8 971 148	4 419 652

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 44.235.898 DT au 30 juin 2015 contre 35.721.529 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 013
<i>Fournisseurs de biens</i>	<i>44 073 596</i>	<i>35 233 516</i>	<i>22 651 381</i>
Fournisseurs, factures parvenues	7 481 086	4 267 527	2 321 381
Fournisseurs, factures non parvenues	1 652 049	10 897 562	2 176 812
Effets à payer	34 940 461	20 068 427	18 153 189
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>162 302</i>	<i>488 012</i>	<i>241 798</i>
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	30 697	41 004 *	45 127
Divers fournisseurs	130 679	446 082 *	195 746
Total général (1) + (2)	44 235 898	35 721 529	22 893 180

(*) Des dettes envers des fournisseurs d'immobilisations propres totalisant la somme de 17.443 DT figuraient, à tort, dans les notes aux états financiers intermédiaires publiées au titre de la période close le 30 juin 2014, sous l'intitulé "Divers fournisseurs".

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.525.619 DT au 30 juin 2015 contre 2.319.391 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	913 853	788 043	1 085 180
- Impôt sur les sociétés à payer 16.1	403 877	259 656	536 237
- TVA à payer	-	-	79 638
- Autres impôts et taxes	509 976	528 387	469 305
Personnel :	837 225	807 863	957 104
- Bonus et primes de bilan à payer	665 326	649 382	781 574
- Congés à payer	171 899	158 481	175 529
Créditeurs divers	4 444	3 871	4 717
- Actionnaires, dividendes à payer	194	117	117
- Autres créditeurs divers	4 250	3 754	4 600
Organismes de sécurité sociale	240 585	212 208	219 879
Autres charges à payer	410 889	391 360	643 547
Comptes de régularisation passif :	29 660	27 083	28 248
- Produits constatés d'avance	1 004	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	28 655	27 083	28 248
Total	2 525 619	2 319 391	3 027 638

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
+ Impôt sur les sociétés dû	1 512 849	1 333 261	3 728 240
- Acomptes provisionnels	(1 105 207)	(1 061 831)	(3 185 494)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 765)	(11 773)	(6 509)
Dettes (report) d'impôt exigible	403 877	259 656	536 237

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 379 330	2 379 330
Réserve pour réinvestissements exonérés	17 048 127	18 003 022	18 003 022
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 432 474	1 432 474
Résultats reportés	4 363 551	2 506 613	2 506 613
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>67 419 152</i>	<i>66 321 439</i>	<i>66 321 439</i>
Résultat net de la période (1)	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Total des capitaux propres avant affectation (D)	70 265 595	68 829 985	72 419 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,114	0,100	0,244

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2014								2 508 546	2 508 546
Soldes au 30 Juin 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	2 508 546	68 829 985
Résultat net deuxième semestre 2014								3 589 166	3 589 166
Soldes au 31 Décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	19 991 269	17 300 481	36 503 703
Marges financières nettes de leasing (A)	18 926 038	17 053 062	35 595 934
Préloyers (B)	52 615	22 471	48 663
Intérêts de retard	1 064 210	530 362	1 211 805
Variation des produits réservés	(51 594)	(305 414)	(352 699)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	610 690	670 943	1 342 734
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	238 340	308 943	570 872
Récupération de frais de dossiers	195 757	179 592	398 901
Récupération de frais de rejet	175 882	176 517	357 798
Récupération de frais de télégramme	712	5 890	10 882
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	4 282
Total (1) + (2)	20 601 959	17 971 424	37 846 437
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	392 712 134	364 734 677	364 734 677
. A la fin de la période	415 610 689	388 873 350	392 712 134
. Moyenne (C)	404 161 412	376 804 014	378 723 406
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	18 978 653	17 075 533	35 644 597
- Taux moyen (D)/(C)	9,39%	9,06%	9,41%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre
				2 014
Charges financières des emprunts (1)	(A)	11 218 776	9 722 898	20 422 167
Intérêts sur emprunts obligataires		8 470 945	7 389 184	14 963 944
Intérêts sur emprunts auprès d'E.C		509 219	569 382	1 360 975
Intérêts sur emprunts extérieurs		314 371	370 515	711 505
Contributions au F.P.C		28 585	73 011	121 878
Intérêts sur certificats de leasing		1 684 923	1 128 660	2 799 500
Intérêts sur billets de trésorerie		-	-	71 778
Commissions sur émission d'emprunts		100	12 061	13 536
Résorptions des frais d'émission des emprunts		210 632	180 086	379 051
Autres charges financières nettes (2)		(42 043)	(97 273)	(210 749)
Intérêts sur comptes courants		(42 331)	(89 146)	(180 803)
Autres produits financiers		287	(8 127)	(29 947)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(623 388)	(657 177)	(1 314 014)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		623 388	657 177	1 314 014
Total (1) + (2) + (3)		11 176 732	9 625 625	20 211 417
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		326 770 929	305 528 040	305 528 040
. A la fin de la période		333 719 459	308 055 276	326 770 929
. Moyenne	(B)	330 245 194	306 791 658	316 149 485
- Taux moyen	(A)/(B)	6,79%	6,34%	6,46%

E.C : Etablissements de crédit**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	18 031	11 667	11 667
Revenus des pensions à terme	18 031	11 667	11 667
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	253 488	323 065	448 386
Dividendes	98 990	97 000	97 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	140 198	174 029	295 001
Intérêts sur obligations	3 049	286	3 387
Gains sur cession d'actions	-	29 250	29 250
Jetons de présence	11 250	22 500	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(1)	(1)
Total (1) + (2)	271 518	334 732	460 053

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
Produits locatifs des contrats de location simple	35 303	60 123	96 020
Intérêts sur prêts au personnel	26 345	19 885	44 562
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	39 423	12 942	12 942
Ristournes sur contrats d'assurance	61 806	131 129	135 736
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	168 314	247 558	315 423

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
<i>Avantages à court terme (1)</i>	1 950 640	1 840 876	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	1 255 894	1 159 841	2 575 903
Bonus et prime de bilan	393 610	381 317	645 425
Autres charges de personnel	153 543	163 732	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	139 969	128 961	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 624	7 024	14 388
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	242 807	205 441	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	112 677	103 815	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	37 764	17 065	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	72 655	70 240	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	19 711	14 320	43 587
Total (1) + (2)	2 193 447	2 046 317	4 205 716

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Honoraires et autres rémunérations	265 851	257 291	529 176
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	173 686	78 704	193 497
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	-	-	318 549
Autres impôts et taxes	129 548	129 653	266 358
Publicité, publications et relations publiques	49 088	47 134	117 334
Frais postaux et de télécommunication	90 187	92 238	230 838
Services bancaires et assimilés	232 130	249 117	480 708
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	58 227	68 278	133 571
Cotisations APB	9 000	9 000	18 000
Loyers et charges locatives	17 292	16 750	36 283

Frais de gestion des valeurs mobilières	61 118	54 551	72 209
Autres charges d'exploitation	148 474	96 612	198 950
Total	1 234 601	1 099 328	2 595 473

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	31 383	26 971	53 445
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	180 542	183 987	366 216
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	1 530	28 767	57 533
Total	213 454	239 725	477 194

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Coût du risque (1)	1 700 785	1 734 233	1 258 964
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 993 482	5 019 106	6 706 430
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 292 931)	(3 284 874)	(5 447 467)
+ Pertes sur créances radiées	609 616	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(544 423)	-	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(64 959)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	5 395	(590)	4 011
+ Dotations	8 191	-	7 325
- Reprises	(2 795)	(590)	(3 314)
Total (1) + (2) + (3)	1 706 180	1 733 642	1 262 975

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	

+ Dotations	228 436	159 685	327 254
- Reprises	-	(115 759)	(238 984)
Total	228 436	43 926	88 270

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 512 849	1 333 261	3 728 240
Total	1 512 849	1 333 261	3 728 240

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 021	57 384	102 459
+ Jetons de présence perçus	11 250	22 500	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	-	131 129	135 736
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	51 708	234 491	288 108

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 133	-	118
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	18 031	11 667	11 667
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	73 387	101 785	195 280
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	70 496	19 885	44 562
Total	168 046	133 337	251 627

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	8 323 605	5 935 981	13 694 160
+ Intérêts payés sur emprunts auprès d'E.C	584 505	727 431	1 466 758
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	337 646	670 096	1 047 216
+ Contributions payées au F.P.C	79 376	168 389	168 389
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 422 529	1 172 982	2 488 893
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	-	71 778
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	13 248	12 638	32 286
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(41 054)	(83 782)	(83 782)
Total	10 719 855	8 603 736	18 885 697

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Impôt sur les sociétés payé	522 604	1 543 216	1 543 216
+ Acomptes provisionnels payés	1 105 207	1 035 878	3 132 527
+ Retenues à la source opérées par les tiers	4 763	49 499	80 299
Total	1 632 574	2 628 593	4 756 042

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	98 990	85 000	85 000

+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	-	12 000	12 000
Total	98 990	97 000	97 000

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	-	10 332
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	96 793
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	-	61 558	61 558
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	32 092	32 092
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	51 118	44 180	44 180
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	60 911	31 188	31 188
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	56 127	28 516	28 516
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	54 863	82 136	82 136
Total	223 019	279 669	386 796

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Participation PHENICIA SEED FUND	-	500 000	500 000
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	-	100 000	100 000
Total	-	600 000	600 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014

+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 315 944	661 015	729 895
+ Produits de cession de participations directes	-	254 250	254 250
Total	1 315 944	915 265	984 145

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	64 280	51 884	53 467
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	245 497	322 540	552 065
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(24 630)	-	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(12 267)	-	(39 600)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	3 611	-	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	35 424	13 236	34 474
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	45 127	23 561	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(30 697)	(41 004)	(45 127)
Total	326 343	370 217	578 841

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Valeur brute des immobilisations cédées	130 825	280 377	283 123
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(127 550)	(276 138)	(278 883)
± Résultat de cession des immobilisations	10 646	125 333	126 333
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	28	28
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	20 000	-	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(16 609)	(20 000)	(20 000)
Total	17 312	109 600	110 600

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Détachement de dividendes	5 000 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(77)	(99)	(99)
Total	4 999 923	4 999 901	4 999 901

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	52 160 000	40 000 000	67 840 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	-	-	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	14 000 000
Total	52 160 000	40 000 000	81 840 000

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Remboursements sur emprunts obligataires	18 114 000	12 000 000	47 000 000
+ Remboursements sur emprunts auprès d'E.C	2 130 650	2 121 311	4 246 033
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	1 891 779	2 403 953	4 356 566
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	15 000 000	20 000 000	5 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	8 000 000	1 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(706 492)	(1 694 330)	(1 694 330)
Total	44 429 937	35 830 934	58 908 269

E.C : Etablissements de crédit

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2014
+ Avoirs en banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
- Découverts bancaires	(1 091 290)	(47 484)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
+ Avoirs en caisse	106 772	60 109	10 208
Total	18 422 971	7 380 355	13 772 635

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Sté Conseil & Audit).

Etats financiers Intermédiaires au 30/06/2015

Bilan
(en dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014	Au 31/12/2014
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	III-1	2 578 437,690	1 619 145,964	2 259 760,545
Moins : amortissements	III-1	-842 777,860	-754 565,824	-806 387,873
		1 735 659,830	864 580,140	1 453 372,672
Immobilisations corporelles	III-1	310 710 489,034	286 736 819,669	303 891 215,267
Moins : amortissements	III-1	-166 031 133,545	-154 163 811,002	-159 374 915,393
Moins : provisions	III-1	-358 826,910	-358 826,910	-767 429,910
		144 320 528,579	132 214 181,757	143 748 869,964
Immobilisations financières	III-1	197 604 237,249	186 960 874,996	188 573 032,844
Moins : provisions	III-1	-9 744 225,000	-9 494 325,000	-9 744 225,000
		187 860 012,249	177 466 549,996	178 828 807,844
Total des actifs immobilisés		333 916 200,658	310 545 311,893	324 031 050,480
Autres actifs non courants	III-2	1 965 100,100	2 075 841,158	2 790 569,763
Total des actifs non courants		335 881 300,758	312 621 153,051	326 821 620,243
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	III-3	64 861 675,391	51 197 214,295	52 099 547,101
Moins : provisions		-545 218,183	-432 110,183	-545 218,183
		64 316 457,208	50 765 104,112	51 554 328,918
Clients et comptes rattachés	III-4	90 243 909,612	83 769 572,875	64 455 533,786
Moins : provisions		-9 470 894,470	-8 913 057,680	-9 244 549,680
		80 773 015,142	74 856 515,195	55 210 984,106
Autres actifs courants	III-5	24 793 647,923	19 487 253,685	8 128 483,573
Moins : provisions		-84 210,000	-84 210,000	-84 210,000
		24 709 437,923	19 403 043,685	8 044 273,573
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 765 630,284	2 990 088,177	3 769 060,865
Moins : provisions		-23 800,000	-214 522,000	-23 800,000
		3 741 830,284	2 775 566,177	3 745 260,865
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	11 147 321,401	10 847 363,009	36 472 046,118
Total des actifs courants		184 688 061,958	158 647 592,178	155 026 893,580
TOTAL DES ACTIFS		520 569 362,716	471 268 745,229	481 848 513,823

Etats financiers Intermédiaires au 30/06/2015

Bilan
(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014	Au 31/12/2014
Capitaux propres				
Capital social	<i>III-8</i>	105 000 000,000	90 000 000,000	90 000 000,000
Réserves	<i>III-8</i>	17 708 771,134	16 708 771,134	16 708 771,134
Autres capitaux propres	<i>III-8</i>	79 491 002,034	68 144 307,034	67 840 307,034
Résultats reportés	<i>III-8</i>	94 537 989,888	85 274 748,259	85 274 748,259
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		296 737 763,056	260 127 826,427	259 823 826,427
Résultat net de la période		81 412 822,710	77 538 676,747	78 513 241,629
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				15 184 695,000
Résultat affecté dans un compte de réserve spéciale d'investissement				11 500 000,000
Total des capitaux propres avant affectation		378 150 585,766	337 666 503,174	365 021 763,056
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	<i>III-9</i>	1 633 534,503	3 257 175,001	1 633 534,503
Autres passifs financiers	<i>III-10</i>	42 453 434,568	40 157 111,168	41 156 668,848
Provisions	<i>III-11</i>	5 548 887,000	3 949 433,079	5 298 887,000
Total des passifs non courants		49 635 856,071	47 363 719,248	48 089 090,351
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>III-12</i>	30 061 014,039	22 209 577,998	25 772 334,715
Autres passifs courants	<i>III-13</i>	44 415 407,230	40 565 660,688	38 292 258,014
Concours bancaires et autres passifs financiers	<i>III-14</i>	18 306 499,610	23 463 284,121	4 673 067,687
Total des passifs courants		92 782 920,879	86 238 522,807	68 737 660,416
TOTAL DES PASSIFS		142 418 776,950	133 602 242,055	116 826 750,767
Total des capitaux propres et des passifs		520 569 362,716	471 268 745,229	481 848 513,823

Etats financiers Intermédiaires au 30/06/2015

Etat de résultat

Période du 01/01/2015 au 30/06/2015

(en dinar Tunisien)

	NOTES	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014	Au 31/12/2014
Produits d'exploitation				
Revenus	III-15	148 756 474,119	149 709 148,500	332 678 976,782
Autres produits d'exploitation	III-16	14 601 257,401	16 338 192,620	33 273 818,157
Production immobilisée				
Total des produits d'exploitation		163 357 731,520	166 047 341,120	365 952 794,939
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	-2 588 854,337	-272 728,539	-560 490,360
Achats de marchandises consommés	III-18	20 539 687,979	21 063 221,123	46 538 915,837
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	69 842 935,220	70 539 143,418	164 205 567,557
Charges de personnel	III-20	15 026 317,819	13 879 646,389	27 605 827,286
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	8 216 575,255	7 060 486,662	16 632 146,422
Autres charges d'exploitation	III-22	18 327 231,996	19 284 192,307	42 406 891,317
Total des charges d'exploitation		129 363 893,932	131 553 961,360	296 828 858,059
Résultat d'exploitation		33 993 837,588	34 493 379,760	69 123 936,880
Charges financières nettes	III-23	-944 902,731	-892 215,112	-2 354 177,843
Produits des placements	III-24	53 939 500,241	47 779 169,732	48 383 513,753
Autres gains ordinaires	III-25	438 002,501	207 338,051	612 709,567
Autres pertes ordinaires	III-26	-118 514,889	-31 478,484	-431 700,653
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôt		87 307 922,710	81 556 193,947	115 334 281,704
Impôt sur les sociétés		5 895 100,000	4 017 517,200	10 136 345,075
Résultat des activités ordinaires		81 412 822,710	77 538 676,747	105 197 936,629
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)				
Résultat net de la période		81 412 822,710	77 538 676,747	78 513 241,629
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				15 184 695,000
Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement				11 500 000,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
Résultat net de l'exercice		81 412 822,710	77 538 676,747	105 197 936,629

Etats financiers Intermédiaires au 30/06/2015

Etat de flux de trésorerie

Période du 01/01/2015 au 30/06/2015

(en dinar Tunisien)

Désignations	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice	81 412 822,710	77 538 676,747	105 197 936,629
Ajustements pour amortissements et provisions	7 337 709,636	6 285 760,946	15 203 082,178
Ajustements pour casse bouteilles	878 865,619	774 725,716	1 678 964,244
Ajustements pour reprise sur provisions	-453 520,900	-1 906 939,978	-2 099 261,978
Variation des stocks	-12 762 128,290	-5 783 019,080	-6 685 351,886
Variation des créances	-24 491 610,106	-13 523 977,597	6 789 619,172
Variation des autres actifs	-15 836 264,106	-9 978 012,514	-112 943,695
Variations des fournisseurs et autres dettes	560 691,540	9 698 962,240	10 988 316,283
Ajustements pour plus ou moins value sur cession	-46 073,000	-75 955,500	-198 389,620
Ajustements pour encaissement de dividendes	-45 988 392,505	-42 847 536,900	-47 700 855,660
Transfert des charges			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-9 387 899,402	20 182 684,080	83 061 115,667
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 812 162,938	-7 129 265,631	-26 348 507,554
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Encaissements dividendes et autres distributions	45 988 392,505	42 847 536,900	47 700 855,660
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-10 651 204,405	-15 185 293,000	-16 797 450,848
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 620 000,000		600,000
Encaissements des cessions des titres de participations			
Décaissements des cessions des titres de participations			-796 790,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	29 145 025,162	20 532 978,269	3 758 707,258
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements Dividendes et autres distributions	-58 715 282,400	-58 602 743,204	-58 668 363,739
Décaissements provenant des emprunts bancaires	-810 678,219	-1 836 851,708	-3 771 899,314
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks			
Encaissements provenant d'autres emprunts			
Remboursement d'autres emprunts			
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	33 500 000,000	32 000 000,000	32 000 000,000
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-33 500 000,000	-32 000 000,000	-32 000 000,000
Décaissements pour autres formes de placement monétaire			
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire		743 000,000	743 000,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-59 525 960,619	-59 696 594,912	-61 697 263,053
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie	<u>-39 768 834,859</u>	<u>-18 980 932,563</u>	<u>25 122 559,872</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>33 422 617,929</u>	<u>8 300 058,057</u>	<u>8 300 058,057</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>-6 346 216,930</u>	<u>-10 680 874,506</u>	<u>33 422 617,929</u>

LA SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 JUIN 2015

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	JUIN 1925
Capital social	105.000.000 de dinars
Nombre de titres	105.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la **SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE** sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	14 709 590	14,01 %
- S.T.A.R.	5 521 474	5,26 %
- Brasseries et Glacières Internationales	38 643 418	36,80 %
- Maghreb Investissement	14 286 345	13,61 %
- Autres actionnaires	31 839 173	30,32 %
TOTAL	105 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et les arrêtés du Ministère des Finances, portant approbation des normes comptables.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation.....	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse semestrielle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes.
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors TVA et DC.
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

III-1 - ACTIFS IMMOBILISES :

III - 1-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les acquisitions du premier semestre 2015 se sont élevées à 8 179 274 dinars. Elles concernent principalement les constructions, le matériel de brasserie et de boissons gazeuses, les autres immobilisations et les emballages commerciaux.

III-1-2 - Les immobilisations financières :

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

- **Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :**
 - La souscription et la libération de 760 200 dinars représentant les 7 602 actions souscrites à l'augmentation du capital de la S G B I A.
 - la souscription et la libération de 4 740 000 dinars représentant les 474 000 actions souscrites à l'augmentation du capital de la STBO.
 - la souscription et la libération de 3 850 000 dinars représentant les 385 000 actions souscrites à l'augmentation du capital de la STBN.
- l'achat en bourse de 100 000 actions STBO pour : 1 000 000 dinars.
- L'achat en bourse de 23 729 actions SPDIT pour : 228 273 dinars
- l'achat en bourse de 2 412 actions STBG pour : 72 731 dinars
- **Cessions :**
 - La cession de 16 200 actions PET CRYSTAL INDUSTRIES (en portage) pour : 1 620 000 dinars

- **Provisions :**

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est 9 744 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars et la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Débiteurs divers	1 769 116	1 933 601	2 648 330
- Emballages à rendre	195 984	142 240	142 240
TOTAL	1 965 100	2 075 841	2 790 570

III-3 - STOCKS:

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Matières premières	20 808 454	15 582 636	11 020 231
- Matières consommables	31 882 832	26 220 968	31 437 015
- Produits finis	10 983 428	8 106 812	8 394 574
- Marchandises	1 186 961	1 286 798	1 247 727
TOTAL	64 861 675	51 197 214	52 099 547

La provision constituée pour dépréciation des stocks est de 545 218 dinars.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Clients locaux	16 214 536	15 190 695	14 749 226
- Clients étrangers	10 862 823	5 082 081	7 667 400
- Clients filiales	27 748 409	47 701 238	21 257 912
- Clients douteux	9 397 332	8 883 272	9 409 209
- Locataires d'immeubles	21 296	26 680	141 134
- Effets à recevoir	26 024 581	6 879 973	11 227 962
- Clients locataires de camions	- 25 067	5 634	2 691
TOTAL	90 243 910	83 769 573	64 455 534

Courant le 1^{er} semestre 2015, il a été constitué une provision pour créances douteuses pour 232 645 dinars et une reprise de provisions pour 6 301 dinars. Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 9 244 550 dinars en Décembre 2014 à 9 470 894 dinars en Juin 2015.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Charges payées d'avance	715 392	864 000	409 883
- Créances sur cessions titres (1)	347 313	387 313	347 313
- Débiteurs divers	1 214 327	841 295	1 341 982
- Fournisseurs débiteurs locaux	6 226 503	6 093 721	3 365 342
- Fournisseurs débiteurs étrangers	6 437 292	5 252 281	25 820
- Produits à recevoir	9 864 060	6 062 485	2 638 144
- Compte de régularisation	-11 239	-13 841	
TOTAL	24 793 648	19 487 254	8 128 484

(1) La provision constituée pour dépréciation de cet actif est de 84 210 dinars.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Personnel	90 047	111 295	93 478
- Douane, consignation	22 352	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées	3 653 231	2 856 441	3 653 231
TOTAL	3 765 630	2 990 088	3 769 061

La provision constituée pour dépréciation des titres de placement est de 23 800 dinars.

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Effets à l'encaissement	2 449	2 449	4 536 242
- Chèques à l'encaissement	931 491	2 304 662	154 917
- Banques	9 816 296	8 058 252	31 490 161
- C C P	238 036	238 047	237 867
- Caisses	159 049	243 953	52 859
TOTAL	11 147 321	10 847 363	36 472 046

III-8 - CAPITAUX PROPRES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Capital social	105 000 000	90 000 000	90 000 000
- Réserves légales	9 000 000	8 000 000	8 000 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	8 708 771
- Réserves pour réinvestissements exonérés disponibles	8 018 318	11 518 318	11 518 318
- Compte spécial d'investissement	71 145 610	55 960 915	55 960 915
-Subvention d'Investissement	665 074	665 074	665 074
-Amortissement Subvention d'Investissement	-338 000	-	-304 000
- Résultats reportés	94 537 990	85 274 748	85 274 748
TOTAL	296 737 763	260 127 826	259 823 826

L'évolution de 36 913 937 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (Investissement au sein de l'entreprise) pour 11 500 000 dinars et le prélèvement d'un montant de 3 500 000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Avril 2015.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2014 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2015 à savoir :

- Réserves légales : 1 000 000 de dinars

-Résultats reportés : Reprise de 85 274 748 dinars de 2013 et affectation de 94 537 990 dinars en 2014, soit une augmentation de 9 263 242 dinars.

- Compte spécial d'investissements 15 184 695 dinars.

- Compte de réserves spéciales d'investissements 11 500 000 dinars.

3) la constatation de l'amortissement du premier semestre 2015 de la subvention de l'investissement pour : 34 000 dinars.

III-9 - EMPRUNTS

INSTITUTIONS FINANCIERES	Moyen terme	Court terme
- BT CMT 2500	500 000	250 000
- BT CMT 4615	923 000	461 500
- ATTIJARI BANK CMT 1000	210 535	101 462
Total	1 633 535	812 961 (M1)

(M1) : Il s'agit des échéances en principal du deuxième semestre qui figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III-10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
Emballages divers consignés	42 453 435	40 157 111	41 156 669
TOTAL	42 453 435	40 157 111	41 156 669

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Provisions diverses	5 548 887	3 949 433	5 298 887
TOTAL	5 548 887	3 949 433	5 298 887

La société a constitué une provision de 250 000 dinars courant le 1^{er} semestre 2015.

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Fournisseurs locaux	7 099 568	6 039 317	7 408 103
- Fournisseurs locaux en attente de factures non parvenues	1 908 519	1 194 766	806 489
- Fournisseurs étrangers	7 096 426	8 465 610	9 628 039
- Fournisseurs, effets à payer	6 189 423	2 678 554	3 834 105
- Fournisseurs, filiales	7 767 078	3 831 331	4 095 599
TOTAL	30 061 014	22 209 578	25 772 335

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
Dividendes et jetons de présence	11 074 740	1 205 852	1 575 022
État, impôt sur les sociétés III-13-1	2 828 276	1 442 864	1 357 949
État, TVA, DC et autres III-13-2	15 747 682	24 846 071	24 859 076
État, retenue à la source	609 809	625 946	984 938
CNSS et organismes sociaux	-1 325 807	-1 238 286	2 261 064
Charges à payer III-13-3	15 480 706	13 683 214	7 254 209
TOTAL	44 415 407	40 565 661	38 292 258

III-13-1 - ETAT, IMPOTS SUR LES SOCIETES :

Le solde du compte “ État, impôts sur les sociétés ” pour 2 828 276 dinars se justifie par l'estimation de l'impôt sur les sociétés au titre du 1^{er} semestre 2015 pour 5 895 100 dinars diminués des retenues à la source pour 3 066 824 dinars.

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES :

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de Juin 2015 pour 2 692 518 dinars.
- Du DC du mois de Juin 2015 pour 12 724 706 dinars.
- Des autres avances d'impôts pour 330 458 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER :

Les charges restant dues au 30 Juin 2015 sont principalement :

- Les agios bancaires, la redevance Lowenbrau et becks, la redevance de la poste et les charges d'intérêts des crédits bancaires du 2^{ème} trimestre 2015 pour 718 607 dinars,
- Des congés à payer et des primes du 1^{er} semestre 2015 pour 2 503 000 dinars.
- Des provisions pour charges diverses du 1^{er} semestre 2015 pour 12 259 099 dinars.

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUN 2015	JUN 2014	DECEMBRE 2014
- Banques	17 493 539	21 528 238	3 049 428
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	812 961	1 935 046	1 623 640
TOTAL	18 306 500	23 463 284	4 673 068

III-15 - REVENUS :

	JUN 2015	JUN 2014	DECEMBRE 2014
- Ventes de produits finis fabriqués par la société	116 625 993	116 187 998	255 480 632
- Ventes de marchandises en l'état (1)	20 160 461	20 660 638	45 581 593
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-911 201	-886 466	-2 246 884
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	736 110	503 531	1 161 317
- Travaux	22 168	64 627	185 843
- Locations	376 684	387 759	815 303
- Ventes d'articles de stock	8 524 558	9 669 612	24 888 064
- Produits des activités annexes	3 224 701	3 121 450	6 813 109
TOTAL	148 756 474	149 709 149	332 678 977

(1) Il s'agit de produits finis achetés auprès des filiales et revendus en l'état.

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

	JUN 2015	JUN 2014	DECEMBRE 2014
- Autres revenus			89 836
- Redevances pour concession brevet licence marque	11 861 608	12 162 745	25 913 687
- Autres produits accessoires	2 286 128	2 258 460	5 047 160
- Divers profits sur exercices antérieurs		10 048	10 596
-Quote part subvention d'investissement inscrite au capital	34 000		304 000
-Reprise sur provision pour risques et charges (1) (2)	408 603	1 530 000	1 530 000
-Reprise sur provision pour dépréciation des stocks (3)		372 564	372 564
	10 918	4 375	5 975
-Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients			
TOTAL	14 601 257	16 338 192	33 273 818

Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 juin 2014, les reclassements suivants ont été opérés :

- (1) Un reclassement de la rubrique <<Achats d'approvisionnements consommés >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation >> ; le montant reclassé est de 1 175 000 dinars représentant la reprise sur provision d'exploitation.
- (2) Un reclassement de la rubrique <<Dotations aux amortissements et aux provisions >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation >> ; le montant reclassé est de 355 000 dinars représentant la reprise sur provision pour casse bouteilles.
- (3) Un reclassement de la rubrique <<Autres pertes ordinaires >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation >> ; le montant reclassé est de 372 565 dinars représentant la reprise sur provision pour dépréciation des stocks.

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Variation des stocks de produits finis	-2 588 854	-272 729	-560 490
TOTAL	-2 588 854	-272 729	-560 490

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Achats autres marchandises	672 882	1 445 665	2 398 937
- Variation des stocks de marchandises	60 766	-689 370	-650 298
- Achats marchandises revendues en l'état	19 806 040	20 306 926	44 790 277
TOTAL	20 539 688	21 063 221	46 538 916

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Achats stockés matières premières et fournitures liées	46 700 205	41 135 331	81 382 799
- Achats stockés matières et fournitures consommables et emballages	28 379 317	29 904 453	77 783 568
- Achats de pièces matériels équipements travaux non stockés	66 732	68 767	140 691
- Achats non stockés de matières et fournitures	4 930 721	4 623 963	10 745 522
- Variation stocks matières premières et fournitures liées	-9 788 223	-6 663 857	-2 101 452
-Variation des approvisionnements liés à l'exploitation	-445 817	1 470 486	-3 745 561
- Reprise sur provision d'exploitation (1)			
TOTAL	69 842 935	70 539 143	164 205 567

(1)Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 juin 2014, un reclassement a été opéré de la rubrique <<Achats d'approvisionnements consommés >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation>> ; le montant reclassé est de 1 175 000 dinars représentant la reprise sur provision d'exploitation.

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Appointements et complément d'appointements	11 419 582	10 709 001	22 810 381
- Charges sociales	3 606 736	3 170 645	4 795 446
TOTAL	15 026 318	13 879 646	27 605 827

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Dotations aux amortissements immobilisations	6 855 065	5 975 969	12 207 270
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	878 866	774 726	1 678 964
-Reprise sur provision pour casse bouteilles (1)			
- Dotations aux provisions pour dépréciation créances clients	232 645	59 792	392 884
-Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks			113 108
-Dotations aux provisions pour risques divers	250 000	250 000	2 239 920
TOTAL	8 216 575	7 060 487	16 632 146

(1)Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 juin 2014, un reclassement a été opéré de la rubrique <<Dotations aux amortissements et aux provisions >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation>> ; le montant reclassé est de 355 000 dinars représentant la reprise sur provision pour casse bouteilles.

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Publicité, publications	4 057 200	4 320 405	9 810 037
- Travaux facturés aux filiales	-2 682 570	-2 944 951	-6 306 170
- Relations publiques	371 011	339 214	942 299
- Services extérieurs	274 661	185 033	444 259
- Autres services extérieurs	11 626 227	11 726 754	26 356 566
- Charges divers ordinaires (1)	3 130 660	3 308 823	8 359 944
- Impôts et taxes	870 061	894 402	2 874 061
- Divers produits sur exercices antérieurs	-1 005 235	-15 065	-181 050
- Autres charges liées à l'exploitation	5 703 120	5 373 558	4 504 926
- Reprises sur autres charges liées à l'exploitation	-4 017 903	-3 903 981	- 4 397 981
TOTAL	18 327 232	19 184 192	42 406 891

(1) Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 Juin 2014, un reclassement a été opéré de la rubrique << Autres pertes Ordinaires>> à la rubrique << Autres charges d'exploitations>> le montant reclassé est de 372 565 représentant la valeur de la destruction des stocks jugés non utilisables.

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Charges d'intérêts	395 454	448 057	1 010 027
- Pertes de changes	1 121 840	953 795	1 828 230
- Gains de changes	-572 391	-509 637	-543 257
- Provisions pour dépréciation des immob. Financières			249 900
- Reprise sur provisions pour dépréciation des éléments Financiers			-190 722
TOTAL	944 903	892 215	2 354 178

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Revenus des titres de participations	53 663 137	47 634 904	47 700 856
- Revenus des titres de créances			272 387
- Intérêts des comptes courants	193 893	113 058	378 994
-Divers profits de placement sur exercice antérieurs	82 470	31 208	31 277
TOTAL	53 939 500	47 779 170	48 383 514

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	46 073	75 955	198 390
- Divers autres produits et profits de l'exercice	196 709	34 344	111 031
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	195 221	97 039	303 289
TOTAL	438 003	207 338	612 710

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES :

	JUIN 2015	JUIN 2014	DECEMBRE 2014
- Autres charges diverses ordinaires	110 992	30 248	420 582
-Pertes sur stocks (1)			
-Reprise sur provision pour dépréciation des stocks (2)			
- Amendes et pénalités	7 523	1 230	11 118
TOTAL	118 515	31 478	431 700

- (1) Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 Juin 2014, un reclassement a été opéré de la rubrique << Autres pertes Ordinaires>> à la rubrique << Autres charges d'exploitations>> le montant reclassé est de 372 565 représentant la valeur de la destruction des stocks jugés non utilisables.

- 2) Pour une meilleure lecture des états financiers au 30 juin 2014, un reclassement a été opéré de la rubrique <<Autres pertes ordinaires >> à la rubrique << Autres Produits d'exploitation>> ; le montant reclassé est de 372 565 dinars représentant la reprise sur provision pour dépréciation des stocks.

NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 30 JUIN 2015

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la Société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie, et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un déficit de 9 387 899 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat du semestre par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, l'amortissement des subventions, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suite :

Libellés	30/06/2015	31/12/2014	Variations et réajustement
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 337 710		7 337 710
Casse de Bouteilles	878 866		878 866
Reprises de provisions	-453 521		-453 521
Variation des stocks de produits finis	10 925 743	8 394 574	-2531 169
Variation des stocks de matières premières	20 808 454	11 020 231	-9 788 223
Variation des stocks de matières consommables	31 940 518	31 437 015	-503 502
Variation des stocks de marchandises	1 186 961	1 247 727	60 766
			-12 762 128
Variation des clients et comptes rattachés	90 243 910	64 455 534	-25 788 376
Variation des emballages consignés	-42 453 435	-41 156 669	1 296 766
			-24 491 610
Variation des autres actifs non courants	1 965 100	2 790 570	825 470
Variation et réajustement des autres actifs courants	24 793 648	8 128 484	-16 665 164
Variation et réajustement des placements et autres actifs financiers	3 765 630	3 769 061	3 431
			-15 836 264
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	30 061 014	25 772 335	4 288 679
Variation et réajustement des autres passifs courants	34 564 271	38 292 258	-3 727 987
			560 691
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-46 073		-46 073
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	-45 988 393		-45 988 393
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-90 800 722
RESULTAT DE LA PERIODE			81 412 823
VARIATION 1			-9 387 899

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de **29 145 025** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 7 812 163 dinars.
- Décaissement pour la libération des 7 602 actions souscrites à l'augmentation du capital de la S G B I A pour 760 200 dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 474 000 actions à l'augmentation du capital de la STBO pour 4 740 000 dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 385 000 actions à l'augmentation du capital de la STBN pour 3 850 000 dinars.
- L'achat en bourse de 100 000 actions STBO pour 1 000 000 dinars
- L'achat en bourse de 23 729 actions SPDIT pour 228 273 dinars
- L'achat en bourse de 2 412 actions STBG pour 72 731 dinars
- Encaissement suite cession en bourse 16 200 actions PET CRYSTAL INDUSTRIES en portage pour 1 620 000 dinars.
- Encaissement des dividendes et autres distributions pour 45 988 393 dinars

VARIATION 2 : 29 145 025 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de **59 525 961** dinars détaillé comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour 58 715 282 dinars.
- Encaissement pour rachat des billets de trésorerie pour 33 500 000 dinars.
- Décaissement pour souscription des billets de trésorerie pour 33 500 000 dinars.
- Décaissement pour remboursement emprunts bancaires à moins d'un an pour 810 679 dinars.

VARIATION 3 : -59 525 961 dinars.

Avis des commissaires aux comptes

Sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015

Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.) comprenant le bilan établi au 30 juin 2015, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres positifs de **378.150.586** dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à **81.412.823** dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.) au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 12 août 2015

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

**Sté Conseil & Audit *membre de*
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

بلاغ الشركات

القوائم المالية الوسيطة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي القوائم المالية الوسيطة المقفلة بتاريخ 30 جوان 2015 مصحوبة بتقرير مراقبي الحسابات منصف بوسنوقة زموري و شريف بن زينة.

الموازنة

في 30 جوان 2015

(الوحدة :دينار تونسي)

الإيضاحات	2015/06/30	2014/06/30	2014/12/31	
السيولة و ما يعادلها	3 047 763	1 460 509	2 927 924	1.3
مستحقات الإيجار المالي	172 998 432	155 921 049	161 493 539	
عقود إيجار في طور الانتظار	6 342 310	4 726 525	5 604 098	
المستحقات غير المدفوعة	7 653 685	6 749 382	7 464 456	
الفوائد المعلقة	-618 841	-389 503	-450 424	
المخصصات	-7 303 706	-6 671 021	-6 871 422	
صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار	179 071 880	160 336 433	167 240 247	2.3
محفظه المساهمات	1 659 580	659 980	659 980	
المخصصات	-30 000	-30 000	-30 000	
صافي محفظه المساهمات	1 629 580	629 980	629 980	3.3
الأصول الثابتة المادية	5 184 684	4 771 967	5 141 726	
تطرح الإستهلاكات	-1 452 490	-1 101 330	-1 305 273	
صافي الأصول الثابتة	3 732 193	3 670 637	3 836 453	4.3
الأصول الثابتة غير المادية	119 141	111 871	119 141	
تطرح الإستهلاكات	-66 312	-59 420	-62 466	
صافي الأصول الثابتة غير المادية	52 829	52 451	56 675	5.3
الأصول غير جارية أخرى	152 798	283 409	217 567	7.3
الأصول جارية أخرى	1 906 357	2 098 852	778 115	6.3
مجموع الأصول	189 593 399	168 532 272	175 686 960	
تمويلات بنكية	130 141 989	108 458 469	122 154 984	8.3
تسبيقات على عمليات الإيجار	4 696 036	4 890 727	2 969 207	9.3
مزودون و الحسابات المتصلة بهم	5 935 034	8 205 557	2 226 239	10.3
الخصوم الجارية الأخرى	5 151 131	4 505 952	4 032 702	11.3
مدخرات بعنوان المخاطر العامة	300 704	120 771	100 704	
مجموع الخصوم	146 224 894	126 181 475	131 483 835	
رأس المال الإجتماعي	30 000 000	30 000 000	30 000 000	
الإحتياطي	983 333	761 398	11 761 398	
اسهم ذاتية	-2 620 383	-2 168 609	-2 507 759	
الأموال الذاتية الأخرى	12 610 943	11 501 035	510 789	
نتائج مؤجلة	238 617	154 352	259 009	
النتيجة	2 155 996	2 102 621	4 179 688	
مجموع الأموال الذاتية	43 368 505	42 350 797	44 203 125	12.3
مجموع الأموال الذاتية والخصوم	189 593 399	168 532 272	175 686 960	

جدول التعهدات خارج الموازنة
في 30 جوان 2015
(الوحدة: دينار تونسي)

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	
-	-	-	مجموع خصوم محتملة
-	-	-	- الضمانات و الكفالات المقدمة
16 313 949	10 279 736	16 691 126	التعهدات المقدمة
6 386 790	1 403 000	7 301 000	- تعهدات التمويل للحرفاء
-	-	-	- تعهدات على أسهم
9 927 159	8 876 736	9 390 126	- تعهدات على عمولات وفوائض على القروض
32 911 942	28 617 605	33 332 913	التعهدات المستلمة
159 327	154 060	159 327	- ضمانات مستلمة
32 752 615	28 463 545	33 173 586	- فوائض لم يحل أجلها
-	16 000 000	9 000 000	التعهدات متبادلة
-	-	-	- تعهدات على أسهم
-	16 000 000	9 000 000	- اقتراضات متعهد فيها وغير مسحوبة

قائمة النتائج
في 30 جوان 2015
(الوحدة: دينار تونسي)

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	الإيضاحات
15 378 390	7 255 054	8 697 952	مداخل الإيجار المالي
825 996	289 936	500 511	مداخل الإيجار المالي الأخرى
-60 921	-	-168 417	التغير في المداخل المعلقة
16 143 465	7 544 990	9 030 046	13.3 إجمالي الدخل من الإيجار المالي
-6 818 129	-3 002 015	-3 938 633	14.3 أعباء مالية صافية
9 325 336	4 542 975	5 091 413	صافي الدخل من الإيجار المالي
-2 161 953	-1 023 842	-1 185 894	15.3 أعباء الأعوان
-872 220	-563 222	-632 284	17.3 صافي المخصصات المدخرات
-349 948	-142 960	-151 064	18.3 مخصصات الاستهلاكات
-1 188 489	-466 990	-503 231	16.3 أعباء الاستغلال الأخرى
-4 572 610	-2 197 015	-2 472 473	مجموع أعباء الاستغلال
343 907	292 590	8 706	19.3 الأرباح العادية الأخرى
-62 515	-10 929	-15 916	20.3 الخسائر العادية الأخرى
5 034 118	2 627 621	2 611 730	نتيجة الأنشطة العادية

	-854 430	-525 000	-455 735	الضريبة على الشركات
	4 179 688	2 102 621	2 155 996	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية
جدول التدفقات النقدية				
في 30 جوان 2015				
(الوحدة: دينار تونسي)				
	2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	الإيضاحات
البيانات				
أنشطة الإستغلال				
	96 741 003	39 316 329	52 380 258	21.3
	-102 635 686	-40 804 288	-48 998 698	22.3
	-1 894 031	-1 015 382	-1 093 281	23.3
	-5 909 421	-2 488 186	-4 135 883	24.3
	190	-	80 622	
	-2 968 875	-1 230 664	-2 273 007	25.3
	160 688	2 666	121 454	26.3
	-2 883 842	-344 277	-1 326 659	27.3
	-19 389 975	-6 563 803	-5 245 196	
التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستغلال				
أنشطة الإستثمار				
	-231 624	-110 171	-312 131	28.3
	438 750	460 092	-999 600	29.3
	-	-	-	
	207 126	349 922	-1 311 731	
التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستثمار				
أنشطة التمويل				
	-	-	-	
	-2 328 665	-2 168 609	-111 349	
	-2 999 500	-3 000 000	-2 940 694	
	89 100 000	40 100 000	50 749 999	30.3
	-60 928 000	-26 906 569	-42 566 785	31.3
	22 843 835	8 024 822	5 131 171	
التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل				
	3 660 986	1 810 941	-1 425 757	
	-1 559 822	-1 559 822	2 101 164	
	2 101 164	251 119	675 407	
السيولة أو ما يعادلها نهاية السنة				

الإيضاحات حول القوائم المالية

I-تقديم المؤسسة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي هو شركة خفية الاسم منشأة وفقا للقانون التونسي برأس مال قدره ثلاثون مليون دينار ، بمساهمات نقدية تنقسم إلى 30 000 000 سهم بقيمة دينار للسهم الواحد مدفوعة بالكامل.

يتمثل نشاط الشركة في القيام بعمليات الإيجار المالي للمعدات والعقارات أراض وبناءات وغيرها وذلك للغايات المهنية التجارية الصناعية وغيرها من النشاطات الاقتصادية.

وتخضع الشركة للقانون عـ65ـد لسنة 2001 المتعلق بمؤسسات القرض، كما تم تنقيحه بالنصوص اللاحقة. كما تخضع للقانون عـ89ـد لسنة 1994 المتعلق بشركات الإيجار المالي.

II-المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تم إعداد وعرض القوائم المالية وفقا للتشريعات الجاري بها العمل في البلاد التونسية بما في ذلك النظام المحاسبي للمؤسسات. مع الأخذ بعين الاعتبار الفرضيات الأساسية والاتفاقات المحاسبية التي حددها الأمر عدد 2459-96 الذي يتعلق بالمصادقة على الإطار المرجعي للمحاسبة. القوائم المالية تحترم مختلف السياسات المحاسبية التي نصّ عليها هذا الأمر.

2.1 - تقديم القوائم المالية

تمسك حسابات بيت الإيجار المالي التونسي السعودي وفقا للسياسات المحاسبية المنصوص عليها في إطار تحديث النظام المحاسبي للمؤسسات في سنة 1997 (قرار من وزير المالية الصادر في 31 ديسمبر 1996). في نهاية سنة 2008، وفي إطار تحديث قطاع الإيجار المالي، غيرت المؤسسة كيفية عرض بياناتها المالية بما يتماشى مع معايير المحاسبة للمصارف بما في ذلك المعيار NCT21 والمعيار NCT 41 المتعلق بعقود الإيجار.

2.2 - المبادئ المحاسبية المعتمدة

أعدت القوائم المالية لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي على أساس تدوين الأصول بالتكلفة التاريخية. السياسات المحاسبية المتبعة تتوافق مع المعايير المحاسبية المعمول بها في تونس.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالآتي:

1. 2. 2- الأصول الثابتة

تدون الأصول الثابتة بتكلفة شرائها، ما عدا الضرائب القابلة للاسترداد، و مع الأخذ بعين الاعتبار التكاليف المباشرة. و يتم احتساب الاستهلاك على أساس الاستهلاك القار.

2. 2. 2-الأصول الثابتة المؤجرة

تمثل هذه الأصول الممتلكات التي تم اقتنائها من قبل بيت الإيجار المالي التونسي السعودي و التي تم تأجيرها لمدة تتراوح بين ثلاث وسبع سنوات. بالنسبة للعقود المبرمة قبل 1 جانفي 2008، تم تدوين هذه الأصول في الموازنة بتكلفة شرائها و ذلك طوال مدة الإيجار. عند انتهاء عقد الإيجار، للمستأجر خيار شراء الأصول، ليصبح المالك وذلك بالقيمة المتبقية والمقررة في العقد.

- تشمل عمليات التأجير الممتلكات المنقولة (معدات، وسائل نقل ...) والعقارية (الأراضي والمباني).
- وتجدر الإشارة إلى أن الأصول المؤجرة تبقى خلال فترة الإيجار، ملكا لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي، ولا يمكن للمستأجر بيعها، أو تأجيرها أو رهنها.
- قد تخضع بعض العقود لتعديلات بهدف إما إعادة النظر في الإيجارات أو تمديد مدة العقد أو إعادة جدولة الإيجار.

3. 2 . 2 - الديون الناتجة عن عمليات الإيجار المالي

إبتداء من سنة 2008، ووفقا للمعيار المحاسبي NCT41 ، تعرض الأصول الثابتة المؤجرة في الموازنة ضمن المستحقات على الزبائن بمبلغ مساوي لصافي التمويل المنصوص عليه في عقد الإيجار.

4. 2 . 2 - القروض

يقع تسجيل أصل القروض المتعاقدة بالنسبة للجزء المسند في خصوم الموازنة وبالتحديد في بند "الإقتراضات الخارجية".

5. 2 . 2 - سياسات تكوين مخصصات مخاطر الإيجار المالي

حددت المخصصات طبقا لمبادئ تقسيم وتغطية المخاطر ومتابعة التعهدات المنصوص عليها بمقتضى منشور البنك المركزي التونسي عدد 24-91 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991 والمنقح بالمناشير التالية : 04-99 ، 04-2001 و 12-2001 بتطبيق نسبة مخصصا لصنف على قيمة التعهدات المتبقية بعد خصم تقييم الضمانات المتوفرة والفوائد المعلقة عن كل زبون.

تم تطبيق نسب المخصصات الواردة بمنشور البنك المركزي مع الأخذ بعين الاعتبار مبادئ الحذر المعمول بها و وجود الضمانات الصالحة و الكافية. كما تم الأخذ بعين الاعتبار عمليات التسديد أو وجود تأخير في التسديد خلال الفترة التي تلي نهاية السنة المالية إلى تاريخ إعداد القوائم المالية.

النسبة المخصص	الصنف
0%	الديون العادية
0%	الديون التي تستوجب متابعة خاصة
20%	الديون غيرا لمؤكدة
50%	الديون المتعثرة
100%	الديون المشكوك فيها

كما أصدر البنك المركزي التونسي المنشور عدد 21 لسنة 2013 بتكوين مخصصات اضافية لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات المشكوك فيها (صنف 4) كالاتي:

أقدمية في الصنف 4	نسبة تخفيض الضمان
3 إلى 5 سنوات	40%
6 أو 7 سنوات	70%
أكثر من 8 سنوات	100%

أما بالنسبة للتعهدات المشكوك فيها صنف (4) بأقدمية 2 سنوات فقد قامت الشركة بتخفيض في قيمة الضمان بنسبة 30%.

6. 2 . 2 - تقييم المستحقات على الزبائن

أ-كيفية التقييم:

يقع تقييم المخصصات المطلوبة على المستحقات وفقا للمنهجية التالية:

- تحديد التمويلات التي يجب فحصها
- تصنيف التعهدات حسب وضعيتها في 30 جوان 2015 حسب فئات المخاطر وإسناد نسبة المخصص التي يجب تطبيقها حسب التصنيف
- تطبيق نسبة المخصصات الخاصة بكل صنف
- الأخذ بعين الاعتبار الوقائع اللاحقة لتاريخ الختم
- الأخذ بعين الاعتبار للضمانات المتحل عليها والقيمة الحقيقية للمعدات المستأجرة
- الأخذ بعين الاعتبار القيمة الذاتية لمعدات الإيجار المالي
- تحديد المخاطر المواجهة

ب-التصنيف :

تصنف المستحقات حسب المعلومات المتاحة في 30 جوان 2015 والمستندة في المقام الأول على أقدمية تعثر سداد قيمة الإيجارات :

الصنف	الأقدمية
1	- تأخير في التسديد بأقل من 90 يوما
2	- تأخير في التسديد بأقل من 180 يوم و يفوق 90 يوما
3	- تأخير في التسديد بأقل من 360 يوم و يفوق 180 يوما
4	- تأخير في التسديد لمدة تفوق 360 يوم

مع اعتبار الأوضاع الخاصة بما في ذلك:

- النزاعات مع الزبائن

-حالات إيقاف الفوترة

-الأخذ بلاستخلاصات وبالترتيبات والتسويات التي تمت بعد تاريخ إقفال السنة المحاسبية إلى غاية 24 فيفري خصوصا بالنسبة للزبائن المتعثرين في 30 جوان 2015.

ج - الضمانات

الضمانات المعتمدة لاحتساب المخصصات و طرق تقييمها:

- الرهون العقارية المسجلة : تحتسب قيمة الضمان على أساس تقييم مستقل داخلي أو خارجي وحسب حصة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي في تمويل المشروع
- قيمة المعدات التي تم اقتناؤها في إطار عقود الإيجار المالي و يتم تقييم قيمة الضمان كمايلي :

□ □ □ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □
القيمة الأصلية بعد تنزيل 5 بالمائة للسنة	بناءات
القيمة الأصلية بعد تنزيل 20 بالمائة للسنة	معدات عادية
القيمة الأصلية بعد تنزيل 40 بالمائة للسنة	معدات خاصة

3.1.2.3. المصارف والبنوك 25%

إن المخاطر المستحقة على نفس المنتفع، حسب الفصل الثاني من منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 كما نقحه المنشور عدد 4 لسنة 1999، لا يجب أن تتخطى 25% من الأموال الذاتية الصافية للشركة. وفي 30 جوان 2015، لا يوجد أي حريف يمثل مخاطر مستحقة تفوق النسبة المشار إليها، وبالتالي فإن الفصل التالي قد تم احترامه.

4.1.2.3. المخاطر الجارية المرجحة

عملا بالفصل السادس من المنشور المشار إليه أعلاه، بلغ مجموع المخاطر الجارية المرجحة، 183 903 ألف دينار في 30 جوان 2015 مقابل 171 114 ألف دينار في 31 ديسمبر 2014.

كما بلغ مجموع الأموال الذاتية الصافية لشركة باست ليز، حسب ما تضمنه الفصل الخامس المنقح من المنشور عدد 24 لسنة 1991 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991، 44 386 ألف دينار في 30 جوان 2015 مقابل 42 606 ألف دينار في نهاية 2014.

لقد بلغ مجموع المخاطر الجارية المرجحة 183 903 ألف دينار. وبذلك تمثل الأموال الذاتية الصافية للشركة بتاريخ 30 جوان 2015، 24,38% من المخاطر الجارية المرجحة مقابل 24,9% بعنوان سنة 2014.

2.2.3. تقسيم التعهدات حسب التصنيف

التصنيف	المستحقات الجارية	المستحقات الغير مدفوعة	التعهدات المنتظرة	التعهدات الخامة	المدخرات	الفوائد المعلقة
	2015/06/30	2015/06/30	2015/06/30	2015/06/30	2015/06/30	2015/06/30
0	150 334 943	1 263 480	6 311 830	151 829 127	-	-
1	12 226 397	2 154 738	30 480	22 649 291	-	-
2	4 101 977	822 910	-	4 673 419	227 052	163 157
3	1 212 975	547 653	-	1 791 835	184 527	74 459
4	5 122 141	2 864 901	-	6 050 752	5 271 780	381 225
المجموع	172 998 433	7 653 683	6 342 310	186 994 425	5 683 359	618 841

3.3. محفظة الأوراق المالية الاستثمارية

بلغ رصيد هذا الحساب في 30 جوان 2015، ما قيمته 1 629 580 دينار وهو يتوزع كالتالي:

البيانات	30/06/2015	2014/06/30	2014/12/31
مساهمة في شركة NSC TELECOM	30 000	30 000	30 000
مساهمة في شركة الإبهار	29 980	29 980	29 980
مساهمة في AMANA TAKAFOL	600 000	600 000	600 000
مساهمة في الصندوق التونسي للتنمية 2	999 600	-	-
مخصصات محفظة الاستثمار	-30 000	-30 000	-30 000
المبلغ الجملي	1 629 580	629 980	629 980

وتتوزع حافظة الإستثمار لشركة باست ليز على النحو التالي:

المساهمات	الصبغة القانونية للشركة	نسبة المساهمة %
NSC TELECOM	شركة خفية الإسم	3,33%
EL IBHAR	شركة خفية الإسم	19,99%
AMANA TAKAFOL	شركة خفية الإسم	6,00%
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	شركة خفية الإسم	5,00%

4.3. الأصول الثابتة المادية

البيانات	2015/06/30	2014/06/30	2014/12/31
بناءات	4 097 490	3 809 041	3 811 484
بناءات - بصدد الإنجاز	12 079	12 479	306 490
معدات إعلامية	200 332	180 227	193 911
تجهيزات عامة و تهيئة	412 237	356 377	407 394
معدات نقل	342 261	305 789	305 789
معدات مكتبية	119 884	108 054	116 658
تجهيزات بصدد الإنجاز	-	-	-
إجمالي كلفة الأصول الثابتة المادية	5 184 284	4 771 967	5 141 726
إستهلاكات التجهيزات العامة	-859 083	-96 053	-768 780
إستهلاكات المعدات المكتبية	-176 091	-84 356	-168 320
إستهلاكات معدات النقل	-134 647	-138 227	-114 847
إستهلاكات المعدات الإعلامية	-187 207	-159 173	-163 262
إستهلاكات البناءات	-95 462	-623 523	-90 064
إجمالي إستهلاكات	-1 452 490	-1 101 330	-1 305 273

5.3. الأصول الثابتة غير المادية

البيانات	30/06/2015	2014/06/30	2014/12/31
برامج إعلامية	80 740	73 470	80 740
أصول ثابتة غير مادية أخرى	38 401	38 401	38 401
إستهلاكات	-66 312	-59 420	-62 466
صافي الأصول الثابتة الغير مادية	52 829	52 451	56 675

جدول توزيع الأصول الثابتة

القيمة الخام	إعادة تصنيف	القيمة الخام	إستهلاكات	القيمة الصافية الى
2014/12/31	2015/06/30	2014/12/31	2015/06/30	2015/06/30
3 811 484	286 006	4 097 490	768 780	3 238 407
407 394	4 843	412 237	114 847	277 590
116 658	3 226	119 884	90 064	24 422
193 911	6 421	200 332	168 320	24 241
305 789	36 472	342 261	163 262	155 055
306 490	-294 411	600 901	-	12 479

14 428	66 312	3 846	62 466	80 740	80 740	البرمجيات
38 401	-			38 401	38 401	أصول ثابتة غير مادية في طور الإنشاء
3 785 023	1 518 802	151 064	1 367 739	5 892 246	0 -294 411	336 969 5 260 867
المجموع						

3.6. الأصول الجارية الأخرى

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	البيانات
-	204 982	-	فائض أداء على القيمة المضافة
-	832 671	1 002 151	أداء على القيمة المضافة - قابل للطرح
602 702	584 611	604 727	الصندوق الاجتماعي
43 606	40 345	-	عائدات مستحقة وغير محصلة
-	254 774	256 329	القسط الاحتياطي
6 342	40 114	13 609	حسابات دائنة أخرى
29 852	21 959	25 300	تسبقة على الأجور
-	5 993	-	أعباء مسجلة مسبقا
-	900	900	الضمان
-	96 100	-	حساب مرتقب
15 012	8 675	-	تسبيقات أخرى
-	5 444	-	شهادة الإيجار المالي
80 602	2 285	-	خلاصات التأمين
-	-	3 340	أداء على القيمة المضافة - قابل للطرح على المعدات والخدمات
-	-	-	الأداء مجمع على القيمة المضافة
-	-	-	التأمين INTERASSURE
778 115	2 098 852	1 906 357	المبلغ الجملي

3.7. أصول غير جارية أخرى

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
397 035	397 035	397 035	أعباء للتوزيع
-179 468	-113 626	-244 237	استهلاكات أعباء للتوزيع
217 567	283 409	152 798	المبلغ الجملي

3.8. تمويلات بنكية

يتكون هذا البند من المساعدات البنكية بقيمة قدرها 130 141 989 دينار وتمويلات بنكية بقيمة قدرها 90 955 962 دينار. ويفصل كما يلي :

- المساعدات البنكية

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
20 000 000	13 900 000	45 500 000	شهادات إيجار - البركة
-	-	12 000 000	شهادات إيجار - الزيتونة
-	65	-	شهادات إيجار - البركة- IM Bank
19 448 274	9 245 928	33 455 962	تمويلات بنكية - تستحق في أجل لا يتجاوز السنة

256 803	256 738	38 316 450	شهادة إيجار تمويل مشترك
610 181	1 032 952	869 577	الحسابات البنكية
40 315 259	24 435 683	130 141 989	المبلغ الجملي

- التمويلات البنكية

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
48 350 000	52 545 000	57 500 000	شهادات إيجار - البركة - مصرف الزيتونة
33 489 725	31 477 786	33 455 962	تمويلات بنكية - تستحق في أجل يتجاوز السنة (1)
81 839 725	84 022 786	90 955 962	المبلغ الجملي

9.3. تسبيقات على عمليات الإيجار

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
2 969 207	4 890 727	4 696 036	الخصوم المتصلة بالحرفاء
2 969 207	4 890 727	4 696 036	المبلغ الجملي

10.3. المزودون و الحسابات المتصلة بهم

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
1 121 319	2 363 837	3 334 986	أوراق الدفع
1 104 920	5 841 705	2 600 048	المزودون
-	15	-	مزود التأمين Interassure
2 226 239	8 205 557	5 935 034	المبلغ الجملي

11.3. الخصوم الجارية الأخرى

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
3 154 749	3 135 376	3 289 074	مصرفات مستحقة وغير مدفوعة
-	11 971	-	إيرادات محصلة مقدماً
662 974	162 151	1 519 839	ضرائب رسوم
96 681	101 059	81 814	حسابات متصلة بالموظفين
118 298	1 095 395	260 404	دائنون آخرون
4 032 702	4 505 952	5 151 131	المبلغ الجملي

12.3. الأموال الذاتية

2014/12/31	2014/06/30	30/06/2015	البيانات
30 000 000	30 000 000	30 000 000	رأس المال الإجتماعي
-2 507 759	-2 168 609	-2 620 383	اسهم ذاتية

761 398	761 398	983 333	الإحتياطي القانوني
11 000 000	11 000 000	11 000 000	منحة الإصدار
-	-	999 600	إحتياطي مخاطر التمويلات
510 789	501 035	611 343	الأموال الذاتية الأخرى
259 009	154 352	238 617	النتائج المرحلة
4 179 688	2 102 621	2 155 996	النتيجة المحاسبية
44 203 125	42 350 797	43 368 505	المبلغ الجملي

قائمة التغيرات في الأموال الذاتية

المسمى	رأس المال	اسهم ذاتية	الاحتياطي	منحة الإصدار	احتياطيات أخرى	الصندوق الاجتماعي	نتائج مرحلة	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية	المجموع
الرصيد في 2014/12/31 قبل توزيع الأرباح	30 000 000	-2 507 759	761 398	11 000 000	-	510 789	259 009	4 179 688	44 203 125
توزيع الأرباح المصادقة عليها من قبل الجلسة العامة بتاريخ 2015/04/17	-	-	221 935	-	999 600	100 554	-20 392	-	-
أرباح الأسهم	-	-	-	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
الرصيد في 2014/12/31 بعد توزيع الأرباح	<u>30 000 000</u>	<u>-2 507 759</u>	<u>983 333</u>	<u>11 000 000</u>	<u>999 600</u>	<u>611 343</u>	<u>238 617</u>	-	<u>41 325 134</u>
اسهم ذاتية	-	-112 624	-	-	-	-	-	-	-112 624
فوائض على الصندوق الاجتماعي	-	-	-	-	-	-	-	-	-
أرباح الفترة	-	-	-	-	-	-	-	2 155 996	2 155 996
الرصيد في 2015/06/30	30 000 000	-2 620 383	983 333	11 000 000	999 600	611 343	238 617	2 155 996	43 368 505

IV-إيضاحات حول قائمة النتائج

13.3. مداخل الإيجار المالي

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
9 631 434	4 578 654	5 600 212	هامش ربح العمليات الخاضعة للضريبة
5 471 928	2 581 102	3 058 451	هامش ربح العمليات الغير خاضع للضريبة
15 103 362	7 159 756	8 658 664	إجمالي هامش الربح على الإيجار المالي
534 652	327 896	198 201	الإيجار الخاضع للضريبة
25 622	19 216	-	الإيجار الغير الخاضع للضريبة
-470 048	-296 821	-168 066	مجموع استهلاكات الأصول المؤجرة
90 226	50 291	30 135	صافي الربح على الإيجار المالي
95 571	-	-34 601	رقم المعاملات تحت التسوية
11 646	6 999	4 509	عائدات ما قبل التأجير
77 585	38 008	39 246	عمولات و رسوم التمويل
825 996	289 936	500 511	عائدات أخرى
-60 921	-	-168 417	التغير في المداخل المجنبية

16 143 465	7 544 990	9 030 046	إجمالي الدخل من الإيجار المالي
			14.3. أعباء مالية صافية

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
3 815 930	1 786 160	2 209 165	نفقات شهادات الإيجار المالي
2 967 306	1 207 202	1 729 468	نفقات التمويلات البنكية
-	-	-	نفقات التمويل المشترك
34 892	8 653	-	خدمات بنكية
6 818 129	3 002 015	3 938 633	المبلغ الجملي

15.3. أعباء الأعوان

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
1 827 410	850 986	901 404	أجور و ملحقات الأجور
500	-	51 330	مكافآت و علاوات للموظفين
243 029	121 610	167 527	أعباء اجتماعية
78 786	37 907	43 023	مصاريف تأمين
12 228	13 338	22 609	مصاريف أخرى
2 161 953	1 023 842	1 185 894	المبلغ الجملي

16.3. أعباء الاستغلال الأخرى

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
211 056	89 060	124 442	مصاريف خدمات وأتعاب
57 537	30 966	83 801	بدل الحضور
98 055	25 971	5 073	مصاريف الهاتف والبريد
27 255	9 654	4 177	مصاريف شراء كمبيالات
190 412	61 407	24 446	الضرائب والرسوم
57 199	25 650	5 150	مصاريف المجالس والجمعيات
103 479	63 019	51 616	الرسوم المصرفية
57 208	25 442	22 763	شراء لوازم ومواد غير مخزنة
29 607	45 864	10 721	الخدمات الخارجية
13 138	6 231	13 676	تكاليف الوقود وصيانة السيارات
34 706	19 894	21 141	صيانة وتصليح
55 240	-	-	مصاريف إيجار
4 449	21 599	31 377	مصاريف مهمات
3 511	-	21 482	منح التأمين
31 566	12 351	2 988	ماء وكهرباء وتزويدات أخرى
19 204	10 171	11 925	دعاية وإعلان
194 867	19 714	68 453	مصاريف أخرى
1 188 489	466 990	503 231	المبلغ الجملي

17.3. صافي مخصصات المدخرات المتعلقة بتمويل الزبائن

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
1 620 347	-	-	مخصصات المدخرات الجماعية
1 695 008	387 760	632 284	مخصصات المدخرات الحرفاء
-1 179 690	-	-	إسترجاع مخصصات مؤونة مخاطر الحرفاء
-	1 462	-	خسائر على ديون غير قابلة للإسترداد
174 827	174 000	-	مخصصات المخاطر العامة
-1 438 272	-	-	إسترجاع المدخرات الجماعية
-	-	-	إسترجاع خسائر على ديون غير قابلة للإسترداد
872 220	563 222	632 284	المبلغ الجملي

18.3. الإستهلاكات

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
5 594	2 066	3 846	إستهلاك الأصول الثابتة الغير المادية
344 354	140 894	147 218	إستهلاك الأصول الثابتة المادية
349 948	142 960	151 064	المبلغ الجملي

19.3. الأرباح العادية الأخرى

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
307 888	289 916	158	أرباح عادية أخرى
34 310	2 666	6 750	أرباح على الدين
1 409	-	-	إستردادات أخرى
300	7	1 798	الفارق في الخلاص
343 907	292 590	8 706	المبلغ الجملي

20.3. الخسائر العادية الأخرى

31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015	البيانات
61 334	10 900	14 744	خسائر على دين
1 028	-	1	خسائر عادية أخرى
153	29	1 171	الفارق في الخلاص
62 515	10 929	15 916	المبلغ الجملي

V-إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

21.3. مبالغ محصلة من الزبائن

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 52 380 258 دينار مقابل 39 316 329 دينار في 30 جوان 2014.

22.3. مبالغ مدفوعة للإيجار

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 48 998 698 دينار مقابل 40 804 288 دينار في 30 جوان 2014.

23.3. أجور الموظفين

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 1 093 281 دينار مقابل 1 015 382 دينار في 30 جوان 2014، وتوزع كالتالي:

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	البيانات
1 264 689	826 754	748 191	الأجور
70 979	37 907	34 922	التأمين
342 135	109 675	211 559	الصندوق القومي للضمان الاجتماعي
56 331	29 111	23 609	تذاكر المطعم
159 898	11 935	75 000	تمويلات الموظفين
1 894 031	1 015 382	1 093 281	المجموع

24.3. الأعباء المالية

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 4 135 883 دينار مقابل 2 488 186 دينار في 30 جوان 2014 وتتوزع كالتالي:

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	البيانات
3 205 023	1 156 034	1 945 151	أعباء البركة
584 315	292 538	514 511	تمويلات البنك العربي لتونس
136 544	30 005	280 389	الزيتونة
951 185	655 644	997 088	تمويلات (AB)
178 212	654 13	225 165	تمويلات (QNB)
124 435	373 67	54 635	تمويلات (BNA)
406 094	159 641	-	تمويلات (ABC)
276 314	124 286	92 215	تمويلات (STB)
26 192	-	-	تمويلات (BH)
20 595	-	26 729	تمويلات (ثمار)
512	-	-	أعباء (UBCI)
5 909 421	2 488 186	4 135 883	المجموع

25.3. الضرائب والرسوم

بلغ مجمل رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 2 273 007 دينار مقابل 1 230 664 دينار في 30 جوان 2014 وتوزع كالتالي:

البيانات	2015/06/30	2014/06/30	2014/12/31
التصاريح الشهرية	1 928 670	922 758	2 076 614
التسبيقات التمويلية	254 979	254 774	828 195
آداءات أخرى	89 358	132 53	64 066
المجموع	2 273 007	1 230 664	2 968 875

26.3. مبالغ أخرى محصلة

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 121 454 دينار مقابل 2 666 دينار في 30 جوان 2014، وتوزع كالتالي :

البيانات	2015/06/30	2014/06/30	2014/12/31
حصة أرباح الأسهم الذاتية	121 454	-	104 656
تموين القباضة العادية	-	-	56 032
أرباح متأتية من ديون مشطوبة	-	2 666	-
المجموع		2 666	160 688

27.3. مبالغ أخرى مدفوعة

بلغ مجموع رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 1 326 659 دينار مقابل 344 277 دينار في 30 جوان 2014، وتوزع كالتالي:

البيانات	2015/06/30	2014/06/30	2014/12/31
رد أقساط التأمين للحرفاء	663 951	-	922 766
أتعاب	76 504	146 243	630 905
عمولات	56 360	-	345 362
مكافآت الحضور	64 381	-	67 961
مساعداات	58 204	-	34 373
شراءات مختلفة	133 304	198 034	270 952
مصاريف مختلفة	273 955	-	611 522
المجموع	1 326 659	344 277	2 883 842

28.3. الدفوعات من اقتناء الأصول الثابتة

لقد بلغ مجموع رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 312 131 دينار مقابل 110 171 دينار في 30 جوان 2014.

29.3. الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية

لقد بلغ مجموع رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 999 600 دينار يتمثل في المساهمة في رأسمال الصندوق التونسي للتنمية².

30.3. التمويلات المتحصل عليها من المؤسسات المالية

بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 50 749 999 دينار مقابل 40 100 000 دينار في 30 جوان 2014.

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	البيانات
6 000 000	-	6 000 000	الزيتونة
52 100 000	29 100 000	34 749 999	بنك البركة
5 000 000	-	-	تمويلات (BH)
2 000 000	2 000 000	-	تمويلات البنك العربي لتونس
4 000 000	1 000 000	1 000 000	تمويلات أمان بنك
1 000 000	1 000 000	-	صندوق « THIMAR »
2 000 000	-	5 000 000	تمويلات (BTE)
3 500 000	3 500 000	-	تمويلات (QNB)
13 500 000	3 500 000	4 000 000	تمويلات (ABC)
89 100 000	40 100 000	50 749 999	المجموع

31.3. سداد أقساط التمويلات البنكية

بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 30 جوان 2015، قدره 42 566 785 دينار مقابل 26 905 569 دينار في 30 جوان 2014.

2014/12/31	2014/06/30	2015/06/30	البيانات
3 000 000	3 000 000	-	الزيتونة
39 650 000	13 400 000	30 100 000	بنك البركة
400 000	400 000	400 000	تمويلات البنك الوطني الفلاحي
10 000 000	6 000 000	1 500 000	تمويلات بنك المؤسسة العربية المصرفية
2 000 000	285 714	8 928 571	تمويلات البنك العربي لتونس
4 878 000	3 820 855	1 638 213	تمويلات أمان بنك
1 000 000	-	-	تمويلات الشركة التونسية للبنك
60 928 000	26 906 569	42 566 785	المجموع

VI- توضيحات حول التعهدات خارج الموازنة

2015/06/30	
-	مجموع خصوم محتملة
-	- الضمانات و الكفالات المقدمة
16 691 126	التعهدات المقدمة
7 301 000	- تعهدات التمويل للحرفاء
-	- تعهدات على أسهم
9 390 126	- تعهدات على عمولات وفوائض على القروض

التعهدات المستلمة	33 332 913
- ضمانات مستلمة	159 327
- فوائض لم يحل أجلها	33 173 586
التعهدات متبادلة	16 000 000
- تعهدات على أسهم	-
- اقتراضات متعهد فيها وغير مسحوبة	9 000 000

V- توضيح حول الوقائع اللاحقة لتاريخ الختم

لم تحدث أية وقائع من شأنها أن تؤثر لاحقا لتاريخ الختم على القوائم المالية الوسيطة المختومة في 30 جوان 2015 وذلك طبقا لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 14 المتعلق بالإحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ إنعقاد مجلس الإدارة بتاريخ 12 أوت 2015.

تقرير المراجعة المحدودة لمراقبي الحسابات

حول القوائم المالية الوسيطة المختومة في 30 جوان 2015

قمنا بمراجعة محدودة للقوائم المالية الوسيطة لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي بعنوان الفترة الفاصلة بين غرة جانفي وموفى جوان 2015، والتي تتضمن موازنة، قائمة النتائج، جدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية. يبلغ مجموع الموازنة المالية 189 593 ألف دينار و نتيجة صافية رابحة قدرها 2 156 ألف دينار.

تم إعداد القوائم المذكورة تحت مسؤولية هياكل التسيير وإدارة الشركة طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات التونسية. تتحصر مسؤوليتنا في إبداء الرأي حول هذه القوائم المالية الوسيطة بناء على أعمال المراجعة المحدودة.

قمنا بأعمال المراجعة المحدودة طبقا لمعايير التدقيق المعمول بها في تونس. وتتطلب منا المعايير المذكورة الأخذ بقواعد الآداب المهنية وتخطيط وإنجاز مهام المراجعة المحدودة بغاية التوصل إلى قناعة نسبية بأن القوائم المالية الوسيطة لا تتضمن أخطاء ذات أهمية بالغة. تؤسس المراجعة المحدودة بالخصوص على المعلومات المستقاة من موظفي الشركة وعلى إجراءات المقارنة للمعطيات المالية وهو ما يوفر درجة تأكيد أدنى مما توفرها أعمال المراجعة العادية. ونتيجة لذلك فإننا لم ننجز عملية مراجعة عادية بالمعنى المتعارف عليه ولا نعبر تبعا لذلك على رأي ناتج عن مثل العملية المذكورة.

استنادا للفحص المحدود الذي قمنا به لم نستخرج وقائع من شأنها أن تجعلنا نعتقد أن القوائم المالية الوسيطة، لا تعكس صورة صادقة في كل النواحي الجوهرية، للوضعية المالية لشركة المختومة في 30 جوان 2015 ولنتيجة عملياته وتدفقاته النقدية للفترة المنتهية في نفس التاريخ وفقا للمعايير المحاسبية التونسية.

تونس، في 31 جويلية 2015

عن/سي. أم. سي-دي. آف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ب.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوقة زموري

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTE Au 30 Juin 2015

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Juin 2015.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 Juin 2015 totalise **200 354 324 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint arrêté au 30 Juin 2015 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la Banque « ATB » ;

Tunis, le 30 Juillet 2015

Le Commissaire Aux Comptes

M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/06/2015
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	9 882 779	10 294 213	10 686 182
b- Obligations et valeurs assimilées	117 257 081	126 404 869	124 949 735 *
c- Autres valeurs	0	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	33 165 951	55 520 089	42 591 101
b- Disponibilités	40 768 693	37 858 733	37 851 598
AC3- Créances d'exploitation	31 414	18 265	3 436 *
AC4- Autres actifs	0	0	0
TOTAL ACTIF	201 105 918	230 096 169	216 082 052
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	103 908	112 898	116 045
PA2- Autres créditeurs divers	647 686	232 826	258 292
TOTAL PASSIF	751 594	345 725	374 337
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	195 947 748	224 915 809	207 068 783
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	744	819	754
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 405 832	4 833 817	8 638 178
ACTIF NET	200 354 324	229 750 445	215 707 715
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	201 105 918	230 096 169	216 082 052

* Chiffre retraité pour des besoins de comparabilité suite au reclassement de la Retenue à la source sur Achat de BTA de la rubrique Obligations et valeurs assimilées à la rubrique créances d'exploitation.

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2015
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/04/2015</u>	<u>DU 01/01/2015</u>	<u>DU 01/04/2014</u>	<u>DU 01/01/2014</u>	<u>DU 01/01/2014</u>
	<u>AU 30/06/2015</u>	<u>AU 30/06/2015</u>	<u>AU 30/06/2014</u>	<u>AU 30/06/2014</u>	<u>AU 31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	388 448	388 448	367 323	367 323	367 323
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 439 805	2 900 588	1 507 958	3 015 030	6 047 722
c- Revenus des autres valeurs	0	0	0	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	989 735	2 121 912	1 230 630	2 138 406	4 651 431
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	2 817 988	5 410 948	3 105 912	5 520 759	11 066 476
CH 1- Charges de gestion des placements	309 175	637 240	355 794	663 184	1 373 040
REVENU NET DES PLACEMENTS	2 508 813	4 773 708	2 750 118	4 857 576	9 693 437
PR 3- Autres produits	0	0	0	0	0
CH 2- Autres charges	69 956	142 178	78 058	147 940	304 775
RESULTAT D EXPLOITATION	2 438 857	4 631 530	2 672 060	4 709 636	9 388 661
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-163 300	-225 698	27 088	124 181	-750 483
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2 275 557	4 405 832	2 699 148	4 833 817	8 638 178
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	163 300	225 698	-27 088	-124 181	750 483
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-266 972	-160 847	-271 567	-172 961	24 850
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-11 894	-11 015	12	12	12
- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2 159 991	4 459 668	2 400 506	4 536 687	9 413 523

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2015
(Exprimé en dinars)

	<u>DU</u> <u>01/04/2015</u> <u>AU</u> <u>30/06/2015</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2015</u> <u>AU</u> <u>30/06/2015</u>	<u>DU</u> <u>01/04/2014</u> <u>AU</u> <u>30/06/2014</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2014</u> <u>AU</u> <u>30/06/2014</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2014</u> <u>AU</u> <u>31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d'Exploitation	2 438 857	4 631 530	2 672 060	4 709 636	9 388 661
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-266 972	-160 847	-271 567	-172 961	24 850
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-11 894	-11 015	12	12	12
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-7 738 336	-7 738 336	-9 439 036	-9 439 036	-9 439 036
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	88 920 955	154 683 983	81 683 731	154 747 641	275 303 947
_ Régularisation des sommes non distribuables	32 705	66 945	12 378	30 961	4 266
_ Régularisation des sommes distribuables	4 305 931	7 353 093	2 981 341	6 243 479	10 020 207
_ Droits d'entrée	0	0	0	0	0
b- Rachats					
_ Capital	-100 214 634	-165 619 975	-68 266 917	-126 938 598	-265 526 654
_ Régularisation des sommes non distribuables	-43 668	-80 126	14 724	878	14 485
_ Régularisation des sommes distribuables	-5 384 044	-8 478 642	-1 835 944	-4 435 097	-9 086 554
_ Droit de sortie	0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-17 961 101	-15 353 391	7 550 782	24 746 914	10 704 184
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	218 315 425	215 707 715	222 199 662	205 003 531	205 003 531
b- en fin de période	200 354 324	200 354 324	229 750 445	229 750 445	215 707 715
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- en début de période	1 991 527	1 988 084	2 032 401	1 894 191	1 894 191
b- en fin de période	1 883 095	1 883 095	2 161 244	2 161 244	1 988 084
VALEUR LIQUIDATIVE	106,396	106,396	106,305	106,305	108,500
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,09%	4,17%	3,92%	4,01%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 30 Juin 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2015 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, le bilan au 31/12/2014 a été retraité pour que les chiffres correspondants de la rubrique « créances d'exploitation » et « Obligations et valeurs assimilées » soient comparables avec l'exercice 2015.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP Salamett CAP	25 000	311 413	344 025	0,17%
FCP AXIS AAA	4 900	513 426	497 237	0,25%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	712 089	0,36%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21 000	2 145 575	2 108 925	1,05%
Tuniso Emiratie Sicav	3 900	402 761	397 285	0,20%
Sicav Axis Trésorerie	17 000	1 805 431	1 790 372	0,89%
Placement Obligataire SICAV	10 100	1 041 003	1 032 927	0,52%
Général Obligataire SICAV	7 885	805 730	790 266	0,39%
Fidélity Obligations Sicav	1 856	196 377	192 035	0,10%
Maxula Investissement Sicav	1 943	198 038	200 444	0,10%
Univers Obligations Sicav	8 000	832 935	823 400	0,41%
Sicav Entreprise	9 628	984 748	993 772	0,49%
Total		9 952 331	9 882 779	4,93%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de L'actif Net
AB SUB 2014	10 000	1 000 000	1 019 976	0,51%
A.BANK SUB2009	20 000	1 333 100	1 378 854	0,69%
AIL 2011/1	10 000	200 000	201 609	0,10%
AIL 2012-1	10 000	400 000	402 615	0,20%
AIL 2013-1	20 000	1 200 000	1 205 784	0,60%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	3 299 400	3 425 039	1,71%
Amen Bank SUB 2011	20 000	1 400 000	1 450 022	0,72%
Amen Bank SUB 2012	10 000	800 000	831 019	0,41%
AmenBank06TMM+1%	30 000	600 000	611 799	0,31%
ATB SUB 2009	50 000	2 500 000	2 512 885	1,25%
ATB 2007/1 Catég D	50 000	3 400 000	3 418 874	1,71%
ATL 2009/2	20 000	800 000	825 683	0,41%
ATL 2010/2	35 000	2 100 000	2 149 393	1,07%
ATL 2011	30 000	2 400 000	2 445 370	1,22%
ATL 2012-1	25 700	1 028 000	1 032 284	0,52%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 020 809	1,01%
ATL 2013-2	30 000	3 000 000	3 101 404	1,55%
ATL 2014-1	3 700	296 000	301 006	0,15%
ATL 2014-2	20 000	2 000 000	2 013 816	1,01%
ATL 2014-3 CA	30 000	3 000 000	3 070 961	1,53%
ATLsub2008 7%22/08	15 000	1 200 000	1 257 626	0,63%
ATL10-1TMM+0.75%5ans	75 000	1 500 000	1 560 170	0,78%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	1 714 240	1 749 346	0,87%
ATTIJARI LEAS. 2010	25 000	500 000	518 572	0,26%
ATTIJARI LEAS. 2011	15 000	600 000	613 588	0,31%
ATTIJARI LEAS 2012-2	10 000	600 000	617 089	0,31%
ATTIJARI LEAS 2014-1	2 000	160 000	160 655	0,08%

BH 2009	40 000	3 076 000	3 145 520	1,57%
BNA SUB 2009	15 000	899 790	908 820	0,45%
BTE 2009	30 000	1 500 000	1 549 882	0,77%
BTE 2010	20 000	1 200 000	1 242 000	0,62%
BTE 2011	33 000	2 640 000	2 690 647	1,34%
BTK 2009 A	5 000	142 875	144 974	0,07%
BTK 2009 B	35 000	1 750 000	1 776 677	0,89%
BTK 2009 C	10 000	666 500	676 845	0,34%
CHO 2009	7 000	437 500	450 096	0,22%
CIL 2010/1	20 000	400 000	416 537	0,21%
CIL 2010/2	15 000	300 000	308 859	0,15%
CIL 2011/1	20 000	400 000	406 694	0,20%
CIL 2012/1	10 000	400 000	404 879	0,20%
CIL 2012-2	20 000	1 200 000	1 222 054	0,61%
CIL 2013/1	5 000	400 000	412 704	0,21%
CIL 2014-1	5 000	500 000	527 695	0,26%
CIL 2014-2	10 000	1 000 000	1 025 319	0,51%
CIL 2015/1	4 000	400 000	401 070	0,20%
CILSUB20087.25%10ans	10 000	800 000	821 230	0,41%
EL WIFACK 2010	20 000	400 000	408 503	0,20%
ELW 2013	10 000	600 000	606 665	0,30%
ELW2013 TV	9 000	540 000	545 875	0,27%
EmpSub AmenBank08A	9 000	479 979	482 775	0,24%
EmpSub AmenBank08B	10 000	650 000	654 078	0,33%
HL 2010/2	30 000	600 000	615 553	0,31%
HL 2012/1 TF	10 000	600 000	624 500	0,31%
HL 2012/1 TV	10 000	600 000	624 913	0,31%
HL 2013/2	15 000	1 200 000	1 222 853	0,61%
HL 2013/2 TF 7a	10 000	1 000 000	1 019 815	0,51%
HL 2014-1	25 000	2 500 000	2 602 279	1,30%
HL 2015-1	10 000	1 000 000	1 010 435	0,50%
HLEASE 2013/1	20 000	1 200 000	1 207 984	0,60%
MEUBLATEX 2008	10 000	400 000	414 534	0,21%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 187 500	2 228 949	1,11%
STB 2010/1	60 000	3 000 000	3 036 485	1,52%
STB 2011 sub	20 000	1 400 000	1 429 317	0,71%
STB2008/1CatDTMM+2	50 000	3 600 000	3 625 386	1,81%
TL SUB 2010	20 000	400 000	406 414	0,20%
TL SUB 2013	20 000	1 200 000	1 210 823	0,60%
TL SUB 2013-2	10 000	800 000	818 468	0,41%
TL 2010/2	30 000	600 000	616 685	0,31%
TL 2013-1	10 000	800 000	832 616	0,42%
TL 2014-1	20 000	2 000 000	2 020 564	1,01%
TL 2014-2	20 000	2 000 000	2 067 700	1,03%
TLeasing 2011/1	10 000	200 000	200 529	0,10%
TLeasing 2011/2	30 000	1 200 000	1 239 398	0,62%
TLeasing 2011/3	30 000	1 200 000	1 225 006	0,61%
TLeasing 2012-1	20 000	800 000	803 817	0,40%
TLeasing 2012/2	10 000	600 000	614 525	0,31%
UBCI 2013	10 000	1 000 000	1 004 608	0,50%
UIB 2011	20 000	1 400 000	1 455 600	0,73%
UIB 2011-2	22 000	1 256 860	1 281 570	0,64%
UIB 2012-1	20 000	1 428 400	1 462 329	0,73%
UIB2009/1 5.5%	10 000	666 500	694 547	0,35%
UIB2009/1 5.85%	50 000	3 750 000	3 917 806	1,96%
UIB SUB 2015	10 000	1 000 000	1 002 102	0,50%

UNIFACTOR 2010	1 000	20 000	20 377	0,01%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 600 000	1 662 584	0,83%
Total		103 022 644	105 347 717	52,57%

b.2 Les parts en fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	492 723	495 840	0,25%
Total		492 723	495 840	0,25%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
BTA 5.5%14octob2020	2 000	1 913 670	1 976 355	0,99%
BTA 5,75% Janvier 2021	6 000	5 804 034	5 931 825	2,96%
Emprunt NAT. CAT C	35 000	3 500 000	3 505 344	1,75%
Total		11 217 704	11 413 524	5,70%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. les placements monétaires

a.1 Les Billets de Trésorerie

Billet de trésorerie	Aval	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
ETS LOUKIL.AV BNA 31/12/14 éch 29/06/15 Taux 7.5%	BNA	2000	1 942 169	2 000 643*	1,00%
Total			1 942 169	2 000 643	1,00%

*Le remboursement du Billet de trésorerie a été reporté au 06/07/2015 avec la perception de 2 998D d'intérêt de retard .

a.2 Les certificats de dépôts

Certificats de dépôts	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
CD 5,47% 30 j éch 13/07/15	ATB	40	19 927 397	19 970 959	9,97%
CD 5,47% 30 j éch 30/07/15	ATB	2	996 370	996 491	0,50%
CD 6,34% 180 j éch 17/08/15	ATB	6	2 926 258	2 980 745	1,49%
CD 6,35% 190 j éch 12/08/15	ATB	5	2 435 146	2 485 664	1,24%
CD 6,59% 360 j éch 15/02/16	ATB	5	2 377 230	2 421 905	1,21%
CD 6,69% 180 j éch 01/02/17	ATB	5	2 263 979	2 309 544	1,15%
Total			30 926 380	31 165 308	15,56%

b. Les disponibilités

b.1 Les placements à terme

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
Placement à terme ATB	24 000 000	24 114 411	12,04%
TOTAL	24 000 000	24 114 411	12,04%

b.2 Les avoirs en banque

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2015, à **16 654 282 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2015, à **31 414 Dinars** et représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Retenue à la source achat BTA	31 414	0	3 436
Dividendes à encaisser	0	18 265	0
Total	31 414	18 265	3 436

PA1- Opérateur créditeurs

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Rémunération à payer au gestionnaire	98 157	109 720	114 865
Rémunération à payer au dépositaire	5 751	3 178	1 180
Total	103 908	112 898	116 045

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Frais de publication	403	442	543
Jeton de présence	9 393	2 514	12 500
Redevances CMF	16 636	18 596	19 468
Honoraires du commissaire aux comptes	16 492	14 480	29 200
Autres créditeurs divers	604 762	196 794	196 581
Total	647 686	232 826	258 292

Au 30 Juin 2015, les autres créditeurs divers se détaillent ainsi :

-Retenues à la source	14 722
-TCL	1 935
-Retenue à la source antérieure sur BTA	17 079
-Intérêts à débiter/ placements monétaires.....	571 026
TOTAL	604 762

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le deuxième trimestre 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2015

Montant	207 531 257
Nombre de titres	1 991 527
Nombre d'actionnaires	590

Souscriptions réalisées

Montant	88 920 955
Nombre de titres émis	853 741
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	100 214 634
Nombre de titres rachetés	962 173
Nombre d'actionnaires sortants	24

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(11 894)
Régularisation des sommes non distribuables	(10 963)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(266 972)

Capital au 30/06/2015

Montant	195 947 748
Nombre de titres	1 883 095
Nombre d'actionnaires	572

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2015 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	4 631 530
Régularisation du résultat distribuable de la période	(225 698)
Sommes distribuables des exercices antérieurs	744
SOMMES DISTRIBUABLES	4 406 576

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Du 01/04/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenus des titres OPCVM	388 448	388 448	367 323	367 323	367 323
Revenus des bons de trésor assimilables	37 819	59 518	0	0	5 304
Revenus des obligations et FCC	1 401 986	2 841 070	1 507 959	3 015 030	6 042 419
TOTAL	1 828 253	3 289 036	1 875 282	3 382 353	6 415 046

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Du 01/04/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenus des billets de trésorerie	29 237	62 351	69 688	228 928	312 626
Revenus des placements à terme	347 047	690 279	356 740	699 973	1 399 998
Revenus des certificats de dépôt	461 440	1 128 324	633 240	876 788	2 298 154
Intérêts des comptes de dépôt	152 011	240 958	170 962	332 717	640 653
TOTAL	989 735	2 121 912	1 230 630	2 138 406	4 651 431

CH1- Charges de gestion des placements

Au 31 mars 2015, les charges de gestion trimestrielle se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Du 01/04/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	306 210	631 489	355 267	662 366	1 371 860
Rémunération du dépositaire	2 965	5 751	527	818	1 180
TOTAL	309 175	637 240	355 794	663 184	1 373 040

CH2- Autres charges

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Du 01/04/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 30/06/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	7 280	14 480	7 280	16 410	31 130
Redevance CMF	51 898	107 028	60 213	112 262	232 511
Publicité et publication	608	859	252	453	768
Jetons de présence	3 116	6 268	2 548	5 014	12 500
TCL	7 045	13 529	7 765	13 801	27 866
Autres	9	13	0	0	0
TOTAL	69 956	142 179	78 058	147 940	304 775

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	30.06.2015	30.06.2014
Revenus des placements	2,873	2,554
Charges de gestion des placements	-0,338	-0,307
Revenu net des placements	2,535	2,247
Autres charges d'exploitation	-0,076	-0,068
Résultat d'exploitation	2,459	2,179
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,120	0,058
Sommes distribuables de la période	2,339	2,237
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,120	-0,058
Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-0,085	-0,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,006	0,000
Résultat net de la période	2,368	2,099

4-2 Ratios de gestion des placements

	30.06.2015	30.06.2014
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,295%	0,275%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,066%	0,061%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	2,148%	1,952%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 49.188.305 DT et un résultat de la période de 768.712 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités représentent au 30 juin 2015 27,06% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 7,06% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 35.866.996 DT au 30 juin 2015, et représente une quote-part de 72,92% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 7,08% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 27 Juillet 2015

Le commissaire aux comptes :
Financial Auditing & Consulting
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	
ACTIF					
AC1	Portefeuille Titres	3.1	<u>34 868 137,506</u>	<u>45 132 367,298</u>	<u>36 840 817,297</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 041 896,456	2 102 725,243	246 066,820
b-	Obligations et valeurs assimilées		33 826 241,050	43 029 642,055	36 594 750,477
c-	Autres valeurs		-	-	-
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>14 309 784,017</u>	<u>11 903 201,054</u>	<u>9 884 252,478</u>
a-	Placements monétaires	3.2	998 858,658	2 479 318,560	1 447 877,032
b-	Disponibilités	3.3	13 310 925,359	9 423 882,494	8 436 375,446
AC4	Autres actifs	3.4	10 383,302	18 510,831	20 035,634
TOTAL ACTIF			49 188 304,825	57 054 079,183	46 745 105,409
PASSIF					
PA1	Opérateurs créditeurs	3.5	<u>184 467,583</u>	<u>67 007,974</u>	<u>135 019,936</u>
a-	Opérateurs créditeurs		184 467,583	67 007,974	135 019,936
PA2	Autres créditeurs divers	3.6	<u>13 465,092</u>	<u>22 047,114</u>	<u>33 139,373</u>
a-	Autres créditeurs divers		13 465,092	22 047,114	33 139,373
TOTAL PASSIF			197 932,675	89 055,088	168 159,309
ACTIF NET					
CP1	Capital	3.7	46 258 678,731	53 672 720,419	44 856 989,042
CP2	Sommes capitalisables	3.8	<u>2 731 693,419</u>	<u>3 292 303,676</u>	<u>1 719 957,058</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 778 609,101	2 115 842,745	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		953 084,318	1 176 460,931	1 719 957,058
ACTIF NET			48 990 372,150	56 965 024,095	46 576 946,100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			49 188 304,825	57 054 079,183	46 745 105,409

Etat de résultat
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.9	<u>503 011,757</u>	<u>892 949,751</u>	<u>743 280,102</u>	<u>1 285 406,699</u>	<u>2 146 286,292</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.10	<u>122 421,281</u>	<u>216 168,007</u>	<u>123 684,196</u>	<u>208 953,169</u>	<u>466 498,641</u>
Total des revenus des placements		<u>625 433,038</u>	<u>1 109 117,758</u>	<u>866 964,298</u>	<u>1 494 359,868</u>	<u>2 612 784,933</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.11	<u>-93 511,581</u>	<u>-182 638,259</u>	<u>-115 058,048</u>	<u>-237 551,706</u>	<u>-450 287,619</u>
Revenu net des placements		<u>531 921,457</u>	<u>926 479,499</u>	<u>751 906,250</u>	<u>1 256 808,162</u>	<u>2 162 497,314</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.12	<u>-16 475,556</u>	<u>-32 392,642</u>	<u>-25 392,256</u>	<u>-43 042,217</u>	<u>-85 295,088</u>
Résultat d'exploitation		<u>515 445,901</u>	<u>894 086,857</u>	<u>726 513,994</u>	<u>1 213 765,945</u>	<u>2 077 202,226</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>80 125,091</u>	<u>58 997,461</u>	<u>16 878,153</u>	<u>-37 305,014</u>	<u>-357 245,168</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>595 570,992</u>	<u>953 084,318</u>	<u>743 392,147</u>	<u>1 176 460,931</u>	<u>1 719 957,058</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-80 125,091</u>	<u>-58 997,461</u>	<u>-16 878,153</u>	<u>37 305,014</u>	<u>357 245,168</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-48 336,308</u>	<u>166 950,931</u>	<u>-286 268,034</u>	<u>-160 982,153</u>	<u>-81 206,448</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-68 118,844</u>	<u>-290 824,348</u>	<u>-18 509,119</u>	<u>-176 234,514</u>	<u>-341 678,988</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-849,767</u>	<u>-1 501,797</u>	<u>-1 573,946</u>	<u>-5 849,049</u>	<u>-9 829,769</u>
Résultat net de la période		<u>398 140,982</u>	<u>768 711,643</u>	<u>420 162,895</u>	<u>870 700,229</u>	<u>1 644 487,021</u>

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>398 140,982</u>	<u>768 711,643</u>	<u>420 162,895</u>	<u>870 700,229</u>	<u>1 644 487,021</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>515 445,901</u>	<u>894 086,857</u>	<u>726 513,994</u>	<u>1 213 765,945</u>	<u>2 077 202,226</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>-48 336,308</u>	<u>166 950,931</u>	<u>-286 268,034</u>	<u>-160 982,153</u>	<u>-81 206,448</u>
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>-68 118,844</u>	<u>-290 824,348</u>	<u>-18 509,119</u>	<u>-176 234,514</u>	<u>-341 678,988</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-849,767</u>	<u>-1 501,797</u>	<u>-1 573,946</u>	<u>-5 849,049</u>	<u>-9 829,769</u>
AN3 Transactions sur le capital	<u>6 472 977,760</u>	<u>1 644 714,407</u>	<u>2 390 166,643</u>	<u>-13 234 399,018</u>	<u>-24 396 263,805</u>
a- Souscriptions	<u>19 548 757,029</u>	<u>25 199 961,999</u>	<u>32 910 171,690</u>	<u>51 216 772,213</u>	<u>97 253 570,240</u>
<u>Capital</u>	<u>18 609 313,289</u>	<u>24 031 249,560</u>	<u>31 315 927,446</u>	<u>48 878 044,603</u>	<u>92 305 345,316</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-35 367,796</u>	<u>-36 830,836</u>	<u>-153 166,278</u>	<u>-156 977,948</u>	<u>-461 876,078</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>974 811,536</u>	<u>1 205 543,275</u>	<u>1 747 410,522</u>	<u>2 495 705,558</u>	<u>5 410 101,002</u>
<u>Droit d'entrée</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
b- Rachats	<u>-13 075 779,269</u>	<u>-23 555 247,592</u>	<u>-30 520 005,047</u>	<u>-64 451 171,231</u>	<u>-121 649 834,045</u>
<u>Capital</u>	<u>-12 448 772,606</u>	<u>-22 501 587,104</u>	<u>-29 032 740,675</u>	<u>-61 580 478,409</u>	<u>-115 510 948,843</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>31 465,405</u>	<u>34 233,283</u>	<u>153 828,848</u>	<u>159 909,548</u>	<u>537 492,900</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-658 472,068</u>	<u>-1 087 893,771</u>	<u>-1 641 093,220</u>	<u>-3 030 602,370</u>	<u>-6 676 378,102</u>
Variation de l'actif net	<u>6 871 118,742</u>	<u>2 413 426,050</u>	<u>2 810 329,538</u>	<u>-12 363 698,789</u>	<u>-22 751 776,784</u>
AN4 Actif net					
a- <u>En début de période</u>	<u>42 119 253,408</u>	<u>46 576 946,100</u>	<u>54 154 694,557</u>	<u>69 328 722,884</u>	<u>69 328 722,884</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>48 990 372,150</u>	<u>48 990 372,150</u>	<u>56 965 024,095</u>	<u>56 965 024,095</u>	<u>46 576 946,100</u>
AN5 Nombre d'actions					
a- <u>En début de période</u>	<u>1 115 824</u>	<u>1 244 279</u>	<u>1 479 352</u>	<u>1 907 907</u>	<u>1 907 907</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 286 710</u>	<u>1 286 710</u>	<u>1 544 646</u>	<u>1 544 646</u>	<u>1 244 279</u>
Valeur liquidative	<u>38,074</u>	<u>38,074</u>	<u>36,879</u>	<u>36,879</u>	<u>37,433</u>
AN6 Taux de rendement annualisé	<u>3,47%</u>	<u>3,45%</u>	<u>2,98%</u>	<u>3,01%</u>	<u>3,02%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 30-06-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 041 896,456
Obligations et Valeurs assimilés	2	33 826 241,050
Total		34 868 137,506

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2015	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	161	312,350	1 691,788	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	12 423,000	0,03%
Amen Première SICAV	1	103,443	102,022	0,00%
Amen Trésor SICAV	9 898	1 058 170,924	1 027 679,646	2,10%
Total	13 060	1 073 586,717	1 041 896,456	2,13%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	23 641 538,458
Obligations (b)	10 184 702,592
Total	33 826 241,050

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2015	En % de l'actif net
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 460 631,120	2,98%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	3 020 220,660	6,16%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 550 028,600	3,16%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 778 649,618	3,63%
BTA110319A	2 200	2 262 125,000	2 291 749,856	4,68%
BTA110319B	3 000	3 046 650,000	3 087 043,440	6,30%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 566 087,964	7,28%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 156 109,600	10,52%
BTZ111016B	2 000	1 245 000,000	1 731 017,600	3,53%
Total	23 325	22 660 297,500	23 641 538,458	48,26%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	30/06/15	30/06/14
Montant	12 731,500	40 923,800

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2015	En % de l'actif net	Garantie bancaire
AB 2006	40 000	800 000,000	815 648,000	1,66%	AB Attijari Bank STB
AB 2009 CA	18 000	1 200 000,000	1 239 282,800	2,53%	
AB 2009 CB	13 000	866 666,665	896 732,665	1,83%	
AB 2010	2 000	146 666,668	152 109,468	0,31%	
AB 2012B	9 000	720 000,000	748 202,400	1,53%	
AIL 2013	2 000	120 000,000	120 569,600	0,25%	
ATB 2009 TB1	5 000	450 000,000	452 356,000	0,92%	
ATB 2009TB1	10 000	900 000,000	904 712,000	1,85%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	201 888,000	0,41%	
ATTILES2015A	7 000	700 000,000	708 142,400	1,45%	
BTE 2010 AP	3 000	180 000,000	186 372,000	0,38%	
CIL 2010/2	5 000	100 000,000	102 828,000	0,21%	
CIL 2014/1	5 000	500 000,000	527 696,000	1,08%	
CIL 2014/2	5 000	500 000,000	515 554,000	1,05%	
HL 2013/1	2 250	135 000,000	135 916,200	0,28%	
HL 2015-01A	2 000	200 000,000	202 086,400	0,41%	
MX 2010 TA	10 000	400 000,000	403 120,000	0,82%	
SIHM 2008TA	6 000	120 000,000	124 915,200	0,25%	
SIHM 2008TB	4 000	80 000,000	83 276,800	0,17%	
TLG 2011-1	5 000	100 000,000	100 264,000	0,20%	
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	500 172,000	1,02%	
UIB 2012-1A	14 462	1 033 006,198	1 062 858,659	2,17%	
TOTAL	174 712	9 951 339,531	10 184 702,592	20,79%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à 998 858,658 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT090715	09/06/2015	AMS	500 000	09/07/2015	2 760,812	497 239,188	499 260,036	1,02%
CD090715	29/06/2015	AMEN BANK	500 000	09/07/2015	501,593	499 498,407	499 598,622	1,02%
TOTAL			1 000 000		3 262,405	996 737,595	998 858,658	2,04%

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2015 à 13 310 925,359 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	10 900 000,000	10 999 709,437	22,45%
Avoirs en banque		2 311 215,922	4,72%
TOTAL	10 900 000,000	13 310 925,359	27,17%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT061115	AMEN BANK	06/11/2015	1 021 443,946	6,89
PLACT061216	AMEN BANK	06/12/2016	1 002 367,650	6,77
PLACT070915	AMEN BANK	07/09/2015	1 002 894,863	6,02
PLACT080715	AMEN BANK	08/07/2015	717 597,654	6,63
PLACT090216	AMEN BANK	09/02/2016	1 509 862,295	6,4
PLACT140715	AMEN BANK	14/07/2015	2 020 432,350	6,07
PLACT140915	AMEN BANK	14/09/2015	1 502 960,656	6,02
PLACT200715	AMEN BANK	20/07/2015	706 594,077	6,07
PLACT221116	AMEN BANK	22/11/2016	1 004 439,344	6,77
PLACT280715	AMEN BANK	28/07/2015	511 116,602	6,63
TOTAL			10 999 709,437	

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2015 10 383,302 DT contre 18 510,83 DT au 30/06/2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts courus sur comptes rémunérés	10 383,302	18 510,831	20 035,634
Total	10 383,302	18 510,831	20 035,634

3.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Gestionnaire	8 006,943	9 182,971	7 664,189
Dépositaire	176 460,640	57 825,003	127 355,747
Total	184 467,583	67 007,974	135 019,936

3.6- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source*	-904,185	13 697,616	12 749,266
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	6 609,360	0,000	12 800,000
CMF	4 003,473	4 593,054	3 833,663
Total	13 465,092	22 047,114	33 139,373

*Ce solde comprend au 30/06/2015 des paiements à l'administration fiscale non apurés pour 1501,339 dt et une dette au titre de RS à déclarer en juillet 2015 pour 597,154 dt.

3.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 30/06/2015 s'élève à 2 413 426.050 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital	1 401 689,689
Variation de la part du revenu	1 011 736,361

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2014 (1)	44 856 989,042
Variation de la part du capital (2)	1 401 689,689
Souscriptions	24 031 249,560
Rachats	-22 501 587,104
Frais de négociation de titres	-1 501,797
VDE/act.cote	-1 197,562
VDE/titres.Etat	-17 237,000
VDE / titres OPCVM	-30 492,699
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/act.cote	8 057,360
+/- V réal/titres Etat	-235 750,000

+/- V réal/ titres OPCVM	-63 131,708	
+/- V report/act.cote	-999,975	
+/- V report/titres Etat	218 919,000	
+/- V report/titres OPCVM	-2 040,833	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-36 830,836	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	34 233,283	
Capital au 30-06-2015 (1)+(2)		46 258 678,731

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2015 au 30/06/2015	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	58 652,043	-497 591,798	-909 031,932
Résultat d'exploitation	894 086,857	1 213 765,945	2 077 202,226
Régularisation du résultat d'exploitation	58 997,461	-37 305,014	-357 245,168
Total	1 011 736,361	678 869,133	810 925,126

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2014	561
Nombre d'actionnaires entrants	65
Nombre d'actionnaires sortants	-74
Nombre d'actionnaires au 30-06-2015	552

3.8- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes capitalisables exercices antérieurs	1 778 609,101	2 115 842,745	0,000
Résultat d'exploitation	894 086,857	1 213 765,945	2 077 202,226
Régularisation du résultat d'exploitation	58 997,461	-37 305,014	-357 245,168
Total	2 731 693,419	3 292 303,676	1 719 957,058

3.9 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	127 845,406	127 845,406	234 350,081	234 350,081	234 350,081
Revenus des obligations	117 200,145	223 005,145	105 593,087	242 976,360	463 045,310
Revenus des BTA	257 966,206	542 099,200	403 336,934	808 080,258	1 448 890,901
Total	503 011,757	892 949,751	743 280,102	1 285 406,699	2 146 286,292

3.10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des Placements en compte courant à terme	95 797,289	155 485,275	37 070,924	51 805,062	165 767,780
Revenus des Billets de trésorerie	14490,293	37 945,973	33627,591	64 310,895	122 518,260
Revenus des Certificats de dépôt	6151,589	9 212,649	12545,681	32 517,212	76 077,601
Revenus du Compte rémunéré	5 982,110	13 524,110	40 440,000	60 320,000	102 135,000
Total	122 421,281	216 168,007	123 684,196	208 953,169	466 498,641

3.11- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	23 004,077	44 929,458	28 304,562	58 438,302	110 771,864
Rémunération du dépositaire	70 507,504	137 708,801	86 753,486	179 113,404	339 515,755
Total	93 511,581	182 638,259	115 058,048	237 551,706	450 287,619

3.12- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	11 502,041	22 464,735	14 152,282	29 219,151	55 385,922
Sces bancaires et assimilés	31,438	72,897	200,930	256,338	325,118
TCL	1746,717	2 769,650	1739,044	4 266,728	7 484,048
Jetons de présence*	3195,36	7 085,360	9300,000	9 300,000	22 100,000
Total	16 475,556	32 392,642	25 392,256	43 042,217	85 295,088

*Avant 2014, les jetons de présence étaient comptabilisés au cours de l'exercice de leur paiement alors qu'ils devraient être comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils sont attachés. Sicav Amen a procédé aux corrections nécessaires au cours de l'exercice 2014, ce qui a engendré la constatation des jetons de présence de 2013 et 2014 parmi les charges de l'exercice 2014.